

LE PLAN

Vert *l'avenir*



VILLE DE
BOIS-DES-FILION

M E S S A G E D U M A I R E

Chères Filionaises,
chers Filionois,

Il m'est agréable de vous offrir cette brochure qui illustre la volonté municipale actuelle et anticipée en matière d'environnement.

Il va sans dire que la notion d'environnement est un concept très vaste. À ce chapitre, Bois-des-Filion n'est qu'une infime composante de cet espace. La question de l'environnement est un domaine où les phénomènes naturels sont illimités et indéterminés dans le temps. Néanmoins, tous et chacun, y compris notre organisation municipale, pouvons penser globalement et agir localement. Comme Bois-des-Filion souscrit au principe de développement durable, elle se dote ici d'un outil concret pour atteindre cet engagement et en faire la promotion auprès de ses citoyens.

C'est à ce titre que Bois-des-Filion œuvre en partenariat avec les autres corps publics, parapublics et privés. Nous vous présentons ici les objectifs que nous nous sommes fixés en ce qui regarde les mandats de services publics dont nous sommes responsables. Vous serez alors à même de constater les résultats déjà atteints, les travaux en cours et ceux avec lesquels nous évoluerons bientôt, qui sont dans notre mire afin d'atteindre l'ensemble des objectifs établis. Nous vous présentons aussi dans un document complémentaire une série de mesures concrètes, des précisions réglementaires et des conseils pratiques.

Je crois que les Filionois ont des ambitions responsables et réalistes en matière d'écologie. Les citoyens sont prêts à faire leur part. Notre ville est très enthousiaste à l'idée de coordonner ces efforts individuels afin que tous ensemble, nous puissions cheminer *Vert l'avenir*.



Paul Larocque
Maire de Bois-des-Filion





Une nouvelle vision concrète de notre environnement

La Ville de Bois-des-Filion a choisi de marquer franchement l'importance qu'elle voue à notre environnement par l'introduction du nouveau slogan et logo *Vert l'avenir*. Se voulant un élément pictural positif et optimiste, celui-ci exprimera dorénavant le souci de l'organisation pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine environnemental dans chacune de nos activités.

En développant un slogan et en déterminant une identité visuelle pour celui-ci, la Ville entend caractériser clairement chacun des gestes qu'elle pose de manière à ce que la protection de notre environnement en devienne la toile de fond.

Le slogan et le visuel de *Vert l'avenir* sont le fruit d'une réflexion effectuée par l'Administration municipale. Un graphiste a ensuite traduit ces impressions en une image graphique caractéristique qui sera diffusée sur la plupart des imprimés municipaux et ailleurs sur le territoire.

Les couleurs choisies rappellent celles de la Ville et le «V» de *Vert l'avenir* a été formé à partir du «F» de la signature graphique de Bois-des-Filion. Cette fusion symbolique se veut un rappel de la végétation florissante qui émerge de la terre.



LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX VISÉS PAR LE PLAN :

Les municipalités disposent d'une variété de moyens d'intervention visant à mieux protéger leur environnement. Maintenir et améliorer l'environnement s'accomplissent donc selon un processus continu.

Afin de mieux planifier les activités des prochaines années en matière environnementale, la Ville et ses partenaires ont identifié les enjeux prioritaires qui requièrent une attention soutenue :

- *Atteindre l'objectif gouvernemental en matière de recyclage ;*
- *Contribuer à la réduction des gaz à effet de serre ;*
- *Protéger et revitaliser les sols, les espaces naturels et le patrimoine sylvicole ;*
- *Protéger la ressource « eau » ;*
- *Distribuer une eau potable de qualité en quantité nécessaire pour la population, dans le respect de l'environnement ;*
- *Redonner l'accès aux berges, à la rivière et à l'île Garth aux Filionnoises et aux Filionnois.*

LA MISSION DU PLAN :

Le *Plan Vert l'avenir* se présente comme **un outil, une référence concrète** pouvant répondre aux attentes des Filionois souhaitant améliorer leur cadre et leur qualité de vie.

C'est aussi **un guide** servant à rassembler la plupart des gestes et des décisions exécutés ou en voie d'exécution par les autorités municipales.

C'est également **une façon de mettre à contribution les ressources de l'organisation et celles du milieu** pour diriger la municipalité à partir de principes clairs et bien définis en ce qui regarde sa responsabilité environnementale.

C'est avant tout **une démarche** visant à engager la collectivité à protéger l'environnement, la santé et la qualité de vie des citoyens et des citoyennes de Bois-des-Filion.

Pour mieux gérer les questions environnementales, il faut non seulement parfaire les compétences et les expertises, mais il faut également solliciter la contribution de tous. Les recherches démontrent qu'on doit lier le processus d'évaluation et de

gestion de l'environnement au processus décisionnel et d'élaboration des politiques publiques.

La mission, qui a pour objet d'explicitier la pertinence du Plan, définit un cadre d'action général et répond à l'interrogation : Pourquoi adopter une politique environnementale municipale ? En d'autres termes :

Le Plan Vert l'avenir de la Ville offre un cadre de référence à la mise en place de mesures destinées à améliorer l'environnement, à préserver ses acquis ainsi qu'à mettre en valeur son cadre champêtre.

Il s'agit d'un plan global qui vise à définir les interventions et les décisions prises par l'administration et qui intègre l'ensemble des actions municipales en faveur de l'environnement.

Il s'inscrit dans une perspective de développement durable de la Ville, en partenariat avec les institutions et les organismes présents sur son territoire, notamment ceux qui oeuvrent en matière de protection de l'environnement et d'éducation.



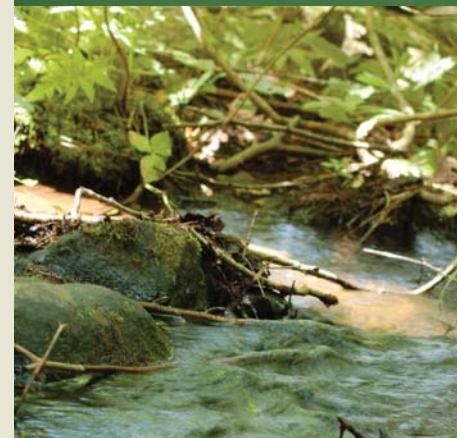
LES ORIENTATIONS ORGANISATIONNELLES

Il est essentiel de placer des balises claires pour décider des mesures et des actions à prendre ainsi que pour assurer la cohérence des décisions qui touchent les questions environnementales à Bois-des-Filion.

Les orientations du *Plan Vert l'avenir* permettront une meilleure compréhension de la part de l'administration et des citoyens des raisons qui motivent le choix des mesures adoptées. Il s'agit également de refléter la détermination de l'organisation à faire preuve de transparence dans ses décisions environnementales. Cette transparence facilite le travail de tous, tout en solidifiant notre sentiment d'appartenance et de mobilisation.

Pour mieux encadrer les choix, aux fins d'application du présent plan, les orientations suivantes sont formulées :

- *Les mesures contenues dans le Plan Vert l'avenir doivent avoir comme but d'améliorer l'environnement.*
- *Ces mesures doivent relever des compétences qui appartiennent à l'administration municipale. Le plan prend également en compte les autres initiatives gouvernementales en faveur de l'environnement.*
- *Le plan s'applique à tous les secteurs de l'administration municipale.*
- *Il permet que les élus et l'administration prennent leurs décisions à la lumière des impacts qu'elles ont sur l'environnement.*
- *Il appuie le maintien et le développement de partenariats avec les organismes et les institutions du milieu, dans le respect de la mission première de chacun, afin d'améliorer l'environnement.*
- *Le Plan Vert l'avenir s'appuie aussi sur l'implication des citoyens et des citoyennes.*



LE CADRE DE RÉFÉRENCE

Le *Plan Vert l'avenir* doit mener à l'établissement et à l'utilisation d'un cadre de référence qui permette d'apprécier les impacts d'un projet ou d'une action sur l'environnement. Quel que soit le degré d'élaboration ou d'avancement d'un projet, l'évaluation continue en regard du cadre de référence permettra d'apprécier la pertinence du projet, du programme ou des actions envisagées, assurant par surcroît une meilleure protection de l'environnement.

Ainsi, il sera pertinent pour notre organisation municipale de s'interroger à partir du cadre de référence suivant :

Comment le projet, l'action, le règlement ou le programme peut-il bonifier la protection et l'amélioration de notre environnement et de la qualité de vie à Bois-des-Filion ?

Vert *l'avenir*

Le Plan «Vert l'avenir» schématique

 *Objectif atteint ou réalisé*

 *Objectif en cours de réalisation*

 *Objectif à réaliser*

ACTIVITÉS MUNICIPALES

METTRE EN VIGUEUR LE PLAN « VERT L'AVENIR »

Attribuer au Service de l'aménagement du territoire une responsabilité « environnement »
 S'appuyer sur des organismes à but non lucratif (OBNL) locaux et régionaux pour la diffusion du Plan



COMMUNIQUER AUX EMPLOYÉS LES PRINCIPES SOUTENANT LE PLAN

Diffuser le Plan à tous les services municipaux
 Tenir des rencontres d'information avec le personnel
 Diffuser régulièrement les actions aux employés



ASSURER LA CONFORMITÉ DES OUTILS ADMINISTRATIFS

Tenir une veille réglementaire sur tout aspect environnemental pouvant affecter la prestation des services municipaux



FORMER LES EMPLOYÉS AUX BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

Élaborer un programme de développement des ressources humaines orienté sur l'environnement



ASSURER LA GESTION ADÉQUATE DES ACTIVITÉS ENVIRONNEMENTALES DE LA VILLE

Mettre en place un système de gestion environnementale pour l'ensemble des services municipaux
 Assurer la conformité environnementale des activités, des pratiques et des méthodes de l'organisation



AMÉLIORER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE L'ORGANISATION

Favoriser l'acquisition de biens et services durables de provenance locale et régionale
 Instaurer un programme de récupération des matières recyclables à travers l'organisation
 Instaurer un programme de réemploi du matériel, des équipements et des outils
 Instaurer un programme de valorisation des résidus verts pour la division horticole
 Instaurer un programme et des mesures d'efficacité énergétique pour les actifs immobiliers de la Ville (chauffage, climatisation, éclairage, eau potable, eaux usées)
 Réduire la consommation de papier utilisé pour la prestation des services
 Utiliser des papiers et cartons recyclés pour la prestation des services
 Prioriser l'acquisition d'articles promotionnels fabriqués avec des produits recyclés



SENSIBILISER LES CITOYENS ET LES ORGANISMES

Organiser des séances d'information sur les activités environnementales de la Ville et les bonnes pratiques à cet effet ...
 Participer aux activités des organismes du milieu afin de diffuser les actions environnementales de l'organisation
 Développer un programme de reconnaissance des actions positives en matière environnementale
 Soutenir les activités des OBNL locaux et régionaux voués à la protection et la mise en valeur de l'environnement










AIGILLER LES INTERVENTIONS DE LA VILLE SELON UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Déployer l'éthique environnementale lors de la prise de décision des élus, du personnel et des collaborateurs de l'organisation
 Assurer la compréhension du concept de développement durable par tout le personnel de l'organisation
 Intégrer une grille d'analyse environnementale pour l'évaluation de tout projet de développement présenté
 Adopter une politique de protection et de restauration du patrimoine architectural








GESTION DES EAUX







ASSURER LA DISPONIBILITÉ DE L'EAU POTABLE

Mettre en place une station de surpression pour alimenter le quartier Nord				
Installer un système de télémétrie pour analyser et mesurer la consommation d'eau sur tout le réseau d'adduction				
Mettre en place un plan de réfection et de remplacement des conduites maitresses en employant des méthodes « sans excavation »				
Favoriser l'installation de compteurs d'eau pour les I.C.I (industries, commerces, institutions)				
Considérer l'installation de compteurs d'eau pour les secteurs résidentiels				
Utiliser l'eau brute pour toutes les applications (ex. balayage de rues, arrosage de patinoires, végétaux) sauf la consommation humaine				
Favoriser la mise en place d'un programme de promotion d'équipements économiseurs d'eau (gicleurs, aérateurs...)				




ASSURER LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Évaluer et analyser systématiquement la qualité de l'eau distribuée en divers points stratégiques du réseau d'aqueduc				
Favoriser le bouclage du réseau d'aqueduc				
Procéder au rinçage annuel du réseau d'aqueduc				
Resserrer la collaboration avec le fournisseur d'eau potable (Villes de Rosemère et Terrebonne)				
Participer aux investissements nécessaires à l'amélioration de la performance de l'usine de traitement d'eau potable				








INSTAURER UN PROGRAMME D'ÉCONOMIE DE L'EAU POTABLE

Promouvoir des mesures d'économie de l'eau par les citoyens et prévoir des mesures incitatives				
Mettre en place une réglementation restreignant l'usage de l'eau à d'autres fins que la consommation humaine				
Continuer la participation aux campagnes régionales de conservation de l'eau provenant de la rivière des Mille-Îles				
Assurer la détection des fuites du réseau de distribution				
Améliorer les techniques de colmatage des fuites du réseau				
Mettre en place un programme de rajeunissement du réseau de conduites maitresses				

METTRE EN VALEUR LES ÉCOSYSTÈMES RIVERAINS

Développer une politique incitative de naturalisation des berges et des rives privées qui soit compatible avec l'écosystème de la rivière des Mille-Îles				
Naturaliser les berges et rives du domaine public municipal en compatibilité avec l'écosystème de la rivière des Mille-Îles				
Évaluer l'opportunité d'acquérir des berges riveraines				

DIFFÉRENCIER LES EAUX PLUVIALES DES EAUX USÉES

Développer le réseau d'égout pluvial souterrain et hors terre selon l'espace disponible				
Mettre en place des fosses de captation des eaux pluviales lorsque l'espace disponible le permet				
Démanteler les réseaux d'égout combinés				
Limiter la subverse des stations de pompage par l'installation de contrôles télémétriques et (d'aménagements) de rétention				
Assurer la détection des fuites du réseau de captage d'eaux usées				
Améliorer les techniques de colmatage des fuites du réseau d'égout sanitaire				
Réglementer l'installation de broyeurs à déchets branchés au réseau d'égout sanitaire				



GESTION DE L'AIR

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Réglementer la marche au ralenti des moteurs de tous les véhicules stationnés	✓			
Améliorer la performance énergétique des bâtiments municipaux - chauffage, climatisation, étanchéité, salubrité de l'air			✓	
Évaluer la performance environnementale de la flotte de véhicules municipaux			✓	
Acquérir des véhicules adaptés aux besoins des services et économes de carburant		✓		
Requérir la terminaison de l'autoroute 19 / route 335		✓		
Requérir des voies réservées aux autobus sur l'autoroute 19 / route 335		✓		

PRIORISER LE TRANSPORT COLLECTIF

Assurer la propreté, la sécurité, la convivialité des postes d'attente d'autobus		✓		
Promouvoir l'utilisation du transport collectif		✓		
Promouvoir le redéploiement des circuits d'autobus selon la réalité du territoire		✓		
Installer de nouveaux postes d'attente d'autobus			✓	

FAVORISER LE TRANSPORT ACTIF

Aménager des stationnements incitatifs pour les bicyclettes à travers la ville		✓		
Aménager de nouveaux sentiers urbains pour les marcheurs et les cyclistes		✓		
Favoriser le déplacement des piétons de façon sécuritaire sur les rues collectrices		✓		
Entretenir et baliser les pistes cyclables 8 mois par année		✓		
Aménager des aires de repos le long des sentiers et des pistes cyclables		✓		
Relier les différents secteurs de la ville et des villes avoisinantes en parachevant le réseau cyclable municipal		✓		
Aménager des pistes cyclables pour les trajets résidence - travail sur le modèle des voies réservées pour le transport collectif			✓	

FAVORISER DES PRATIQUES MOINS POLLUANTES EN MATIÈRE D'AMÉLIORATION ET DE PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Informar les citoyens et les entreprises sur de bonnes pratiques pour améliorer la qualité de l'air ambiant			✓	
Évaluer les activités municipales afin de réduire leurs impacts sur la qualité de l'air			✓	
Promouvoir par des mesures incitatives pour l'installation de poêles à bois produisant moins de fumée et brûlant mieux la matière ligneuse			✓	



GESTION DU SOL

FAVORISER LA PROTECTION DES SOLS EN ÉLIMINANT LES ACTIVITÉS SUSCEPTIBLES D'ENGENDRER LEUR ÉROSION ET LEUR CONTAMINATION

Identifier les sources de dégradation, d'érosion et de contamination des sols sur le territoire			
Informers les propriétaires et les utilisateurs sur les bonnes pratiques d'utilisation des sols	✓		✓
Implanter un programme de nettoyage, de naturalisation et de stabilisation des rives et des zones sensibles			✓
Prohiber l'enlèvement des sols arables à grande échelle			✓
Favoriser l'utilisation des sols en place lors des travaux d'aménagement paysager	✓		
Assurer l'application des lois et règlements concernant la protection des bandes riveraines	✓		

ÉLABORER UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DES TERRAINS CONTAMINÉS SUR LE TERRITOIRE

Identifier et cartographier les terrains potentiellement contaminés et ceux présentant des risques			✓
Tenir un registre des terrains déclarés contaminés			✓
Définir un programme de réhabilitation des sols des terrains municipaux et des terrains privés			✓



GESTION DES ARBRES ET DES ESPACES VERTS

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE L'ARBRE, PROMOUVOIR L'INTÉGRITÉ DU COUVERT FORESTIER ET LA BIODIVERSITÉ DES ESPACES NATURELS

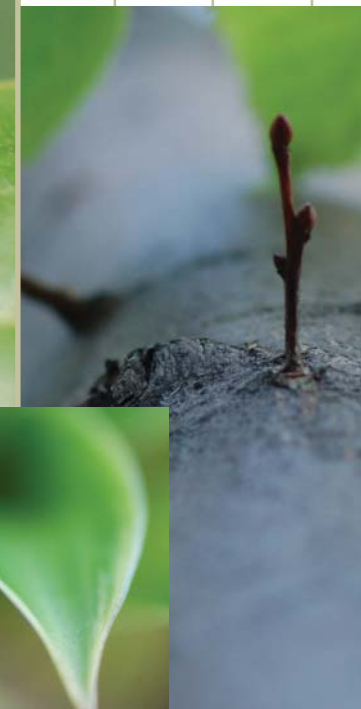
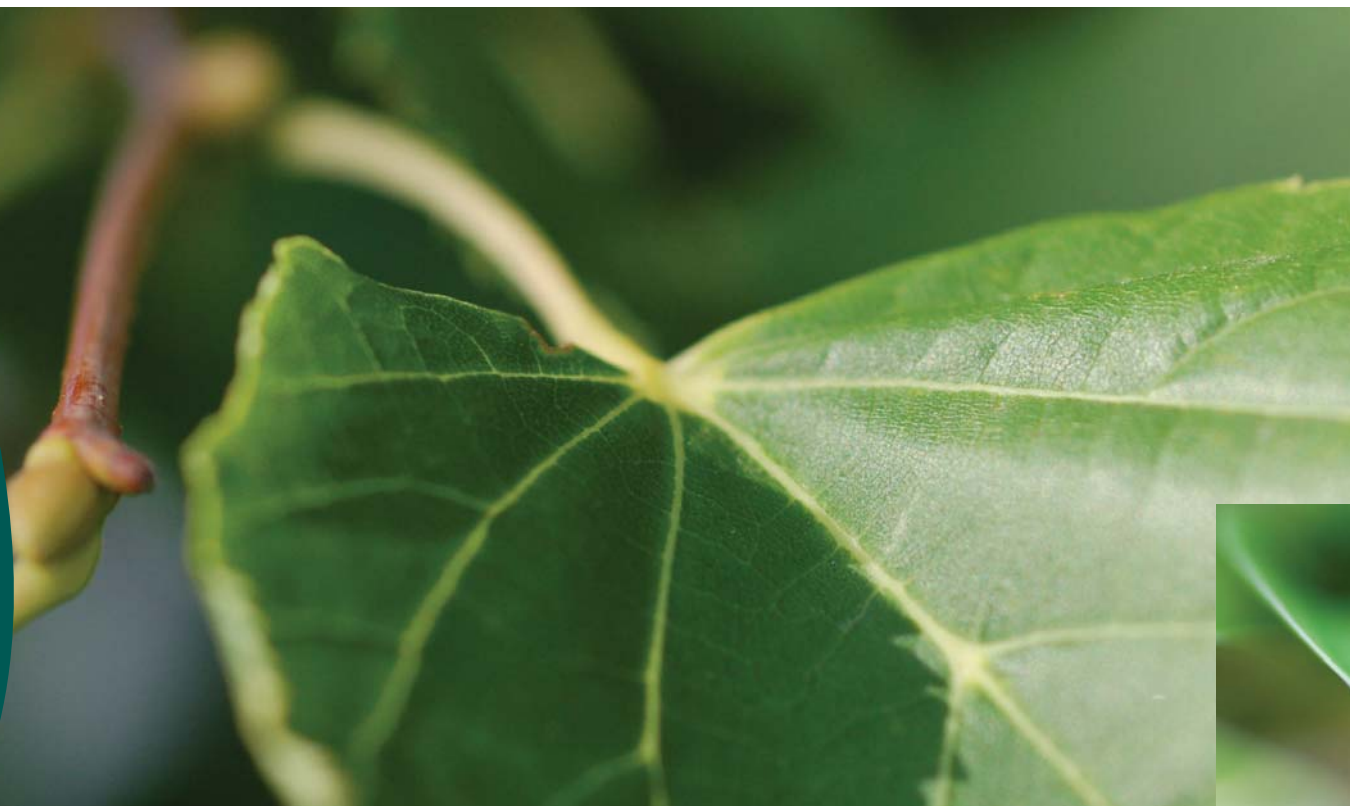
Inventorier le couvert forestier du territoire		1	
Identifier et cartographier les zones de protection et d'amélioration du couvert forestier		1	1
Introduire un système compensatoire visant l'augmentation du couvert forestier et le déplacement des arbres erronément implantés (emprise municipale, bornes-fontaines)			1
Adopter un programme de plantation d'arbres et de reboisement des espaces publics provinciaux, municipaux et privés	1		1
Promouvoir la diversité des espèces arbustives dans les aménagements forestiers et les espaces verts	1		
Identifier les espèces indigènes à maintenir pour le couvert forestier	1		1
Informers les citoyens des bénéfices de la biodiversité et des espèces arbustives indigènes	1		
Utiliser les espèces indigènes et des plantes sauvages dans l'aménagement horticole des parcs et espaces verts	1		
Veiller à la protection des arbres lors de projets de développement		1	
Exiger un plan de gestion des arbres sur les terrains en développement			1
Réglementer la préservation, l'émondage et l'abattage des arbres	1		

ASSURER UNE DISTRIBUTION ÉQUILIBRÉE DES ESPACES VERTS ET DES PARCS URBAINS

Inventorier les superficies des espaces verts et des parcs urbains et celles qui pourraient être valorisées à ces fins		1	
Consacrer au moins 10 % du territoire en espaces verts et en parcs urbains			1

PERMETTRE UN ACCÈS SÉCURITAIRE À TOUS LES PARCS URBAINS ET AUX ESPACES VERTS

Proposer des aménagements horticoles sécuritaires facilitant l'accessibilité aux parcs urbains et aux espaces verts à pied, en bicyclette ou en véhicule		1	
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	---	--



PROTÉGER ET NATURALISER LES BERGES DE LA RIVIÈRE DES MILLE-ÎLES

Dresser l'inventaire foncier des berges de la rivière des Mille-Îles

Réaliser des aménagements propres à assurer la protection des berges et leur naturalisation

Informers les propriétaires et les usagers des bonnes pratiques d'aménagement et de protection des berges, des rives et de la bande riveraine

Évaluer l'opportunité d'adopter un règlement sur la renaturalisation des rives



MAINTENIR LES ESPACES RIVERAINS COMMUNAUTAIRES EXISTANTS ET ACQUÉRIR CERTAINS TERRAINS PRIVÉS À CARACTÈRE ÉCOLOGIQUE EXCEPTIONNEL POUR EN ASSURER LA PRÉSERVATION ET LA MISE EN VALEUR

Inventorier les espaces riverains existants et les terrains à caractère écologique exceptionnel

Adopter un programme visant le maintien et l'amélioration des espaces riverains communautaires et l'acquisition de terrains exceptionnels

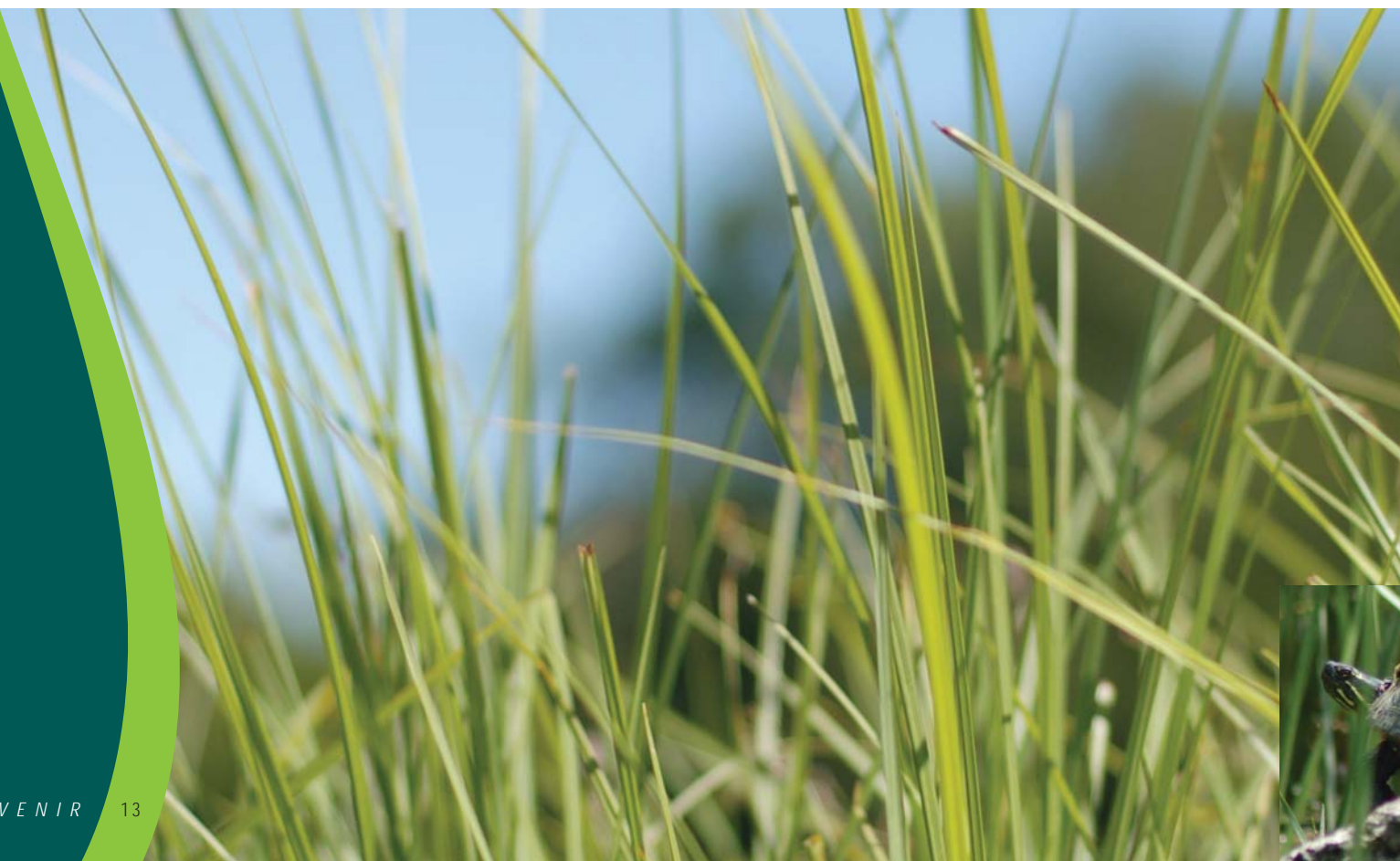


FAVORISER LA PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES

Identifier des mesures de protection et d'aménagement des écosystèmes reconnus comme étant d'intérêt public

Informers les citoyens et les propriétaires des mesures de protection des écosystèmes et des bonnes pratiques d'aménagement

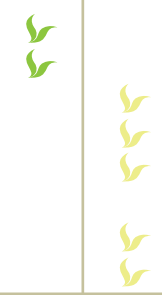
Assurer la gestion des impacts liés aux contraintes anthropiques sur les interfaces sensibles



GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTEINDRE LES OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX ÉTABLIS DANS LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET METTRE EN ŒUVRE LE PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

- Informar les citoyens, les institutions, les commerçants et les industriels des objectifs de mise en valeur des matières résiduelles, des moyens prévus pour les atteindre et de leurs impacts
- Participer aux travaux visant à identifier des alternatives permettant la réduction et l'enfouissement des rebuts
- Informar les citoyens, les institutions, les commerçants et les industriels des moyens pour réduire et réemployer les emballages et les produits
- Favoriser l'implantation d'une ressourcerie et/ou soutenir ses activités
- Implanter un dépôt transitoire permanent pour les résidus domestiques dangereux (RDD), et les résidus encombrants (déchetterie)
- Promouvoir le réemploi, le recyclage et la valorisation des résidus de construction, de rénovation et de démolition dans les projets de construction et/ou rénovation et/ou réfection d'infrastructures
- Obliger la valorisation des résidus de construction, de rénovation et de démolition lors de l'émission des permis



FAVORISER LE PRINCIPE DES 4RV : RÉDUIRE À LA SOURCE, RÉUTILISER, RÉCUPÉRER, RECYCLER, VALORISER

- Implanter des procédures visant à favoriser la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des produits utilisés par la Ville
- Informar les institutions, les commerçants et les industriels des moyens visant à favoriser la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des produits utilisés par leurs organisations
- Promouvoir l'herbicyclage et le compostage domestique
- Étudier l'opportunité d'installer une plate-forme municipale de compostage
- Revoir le publipostage de la documentation municipale distribuée aux citoyens
- Adopter une réglementation sur la distribution des dépliants publicitaires par le porte-à-porte



RENDRE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES DISPONIBLE À TOUS ET OPTIMISER LES RÉSULTATS DE CETTE COLLECTE

- Identifier et implanter des mesures adéquates pour desservir l'ensemble des citoyens pour la collecte sélective
- Informar les usagers des mesures prévues pour faciliter le tri à la source et la récupération



IMPLANTER LA COLLECTE À TROIS VOIES POUR LES MATIÈRES RECYCLABLES, LES RÉSIDUS VERTS ET LES DÉCHETS ULTIMES

- Répertorier et documenter les initiatives de collecte à trois voies
- Identifier les moyens à mettre en place pour réaliser une collecte à trois voies pour l'ensemble de la ville
- Implanter un projet pilote pour vérifier l'efficacité des moyens mis en œuvre pour la collecte à trois voies
- Implanter la collecte à trois voies dans l'ensemble des immeubles résidentiels
- Étudier les alternatives à la collecte à trois voies



GESTION DES NEIGES USÉES

ÉLIMINER LES DÉPÔTS ILLÉGAUX DE NEIGES USÉES DANS LES ESPACES COMMERCIAUX

Informar les entrepreneurs, les institutions, les commerçants et les industriels des bonnes pratiques en matière de gestion des neiges usées et de l'utilisation des lieux autorisés
Assurer une gestion optimale du site municipal de neiges usées



RÉDUIRE L'UTILISATION DES SELS DE DÉGLAÇAGE ET AUTRES FONDANTS

Rechercher et répertorier les moyens alternatifs à l'utilisation des fondants chimiques
Évaluer l'opportunité d'établir un abri municipal pour les produits de déglacage des chaussées



GESTION DES NUISANCES

PROMOUVOIR DE MEILLEURES CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SALUBRITÉ SUR TOUT LE TERRITOIRE

Réviser et appliquer la réglementation municipale en matière de nuisances, bruit et d'ordre public
 Informer les citoyens et les entreprises des exigences municipales en matière de nuisances, bruit et d'ordre public



ATTÉNUER LES SOURCES DE NUISANCES

Identifier les sources potentielles des nuisances et les moyens de les solutionner
 Informer les responsables des sources potentielles des nuisances et leur fournir un soutien permettant la réduction de celles-ci



METTRE À JOUR LA RÉGLEMENTATION EN Y PRÉVOYANT DES DISPOSITIONS SUR LA POLLUTION SONORE ET LUMINEUSE

Améliorer la réglementation sur les pollutions sonores et lumineuses
 Informer les citoyens et les entreprises des exigences en matière de pollution sonore et lumineuse
 Modifier le règlement sur l'affichage pour améliorer la sécurité publique sur les voies de circulation
 Réduire la pollution visuelle par des normes réglementaires d'affichage précises, cohérentes et universelles
 Réduire la pollution visuelle par des normes réglementaires relatives aux écrans de verdure



SENSIBILISER LA POPULATION ET LES UTILISATEURS COMMERCIAUX AUX ALTERNATIVES ÉCOLOGIQUES À L'UTILISATION DE PESTICIDES ET D'ENGRAIS CHIMIQUES

Diffuser et promouvoir les alternatives écologiques à l'utilisation des pesticides et d'engrais chimiques
 Informer les utilisateurs commerciaux des bonnes pratiques horticoles et des alternatives écologiques aux pesticides et aux engrais chimiques
 Interdire l'utilisation des pesticides dans les parcs, les espaces verts et les terrains municipaux
 Resserrer la réglementation concernant l'utilisation des pesticides et des engrais chimiques
 Promouvoir et soutenir les pratiques horticoles innovatrices (prés fleuris, bosquets, etc.)
 Poursuivre le contrôle biologique des insectes piqueurs
 Éradiquer les sources d'eau stagnante et réglementer à cet effet



PERFECTIONNER LE CONTRÔLE DES AGENTS ALLERGÈNES

Cartographier les sites d'herbe à poux et d'herbe à puces
 Identifier des solutions pour éradiquer l'herbe à poux et l'herbe à puces
 Informer les propriétaires des problèmes de santé et d'environnement reliés à l'herbe à poux et l'herbe à puces
 Promouvoir l'éradication de l'herbe à poux et l'herbe à puces



S'ASSURER DE L'ENTRETIEN DES TERRAINS VAGUES

Réglementer l'entretien des terrains vagues
 Cartographier les terrains vagues sur le territoire
 Informer les propriétaires des cas problématiques, des exigences réglementaires et des solutions
 Identifier et intervenir à l'égard des cas problématiques reliés aux nuisances, à la salubrité et à l'absence d'entretien ..



FAVORISER L'AMÉNAGEMENT DE ZONES TAMPONS LORSQUE DES PROJETS PEUVENT CAUSER DES NUISANCES

Identifier les zones problématiques de pollution sonore, visuelle ou olfactive
 Demander aux promoteurs de prévoir des zones tampons pour limiter les nuisances sonores, visuelles, olfactives
 Modifier le plan d'urbanisme dans les cas nécessitant l'aménagement de zones tampons



LE PLAN

Vert *l'avenir*



VILLE DE
BOIS-DES-FILION

RENSEIGNEMENTS
VERTS

TABLE DES MATIÈRES

1. Les arbres	p. 2
1.1 Les arbres : l'or vert	p. 2
1.2 Une naissance, un arbre.....	p. 3
1.3 Plantation d'arbres	p. 3
1.4 Abattage d'arbres	p. 4
1.5 Les réseaux de distribution aériens et les arbres.....	p. 4
2. La conservation de l'eau potable	p. 5
3. Le compostage domestique	p. 9
4. Les pesticides, les insectes, la pelouse et le jardinage vert	p. 10
4.1 Les pesticides, on s'en passe	p. 10
4.2 Des alternatives aux pesticides	p. 11
4.3 Code de gestion des pesticides.....	p. 11
4.4 Que faire en cas d'infestation par des insectes ?..	p. 12
4.5 Les pelouses ne poussent pas sur les plages de sable !.....	p. 14
4.6 Cycle annuel d'entretien d'une pelouse.....	p. 16
5. L'herbicyclage ou réutiliser la matière organique à bon escient	p. 17
6. Les rives, le littoral et les plaines inondables	p. 18
6.1 Les rives, le littoral et les plaines inondables	p. 18
6.2 La biodiversité au Québec	p. 19
7. La politique québécoise de gestion des matières résiduelles	p. 20
7.1 La politique québécoise de gestion des matières résiduelles.....	p. 20
7.2 Les 4RV, c'est quoi ?	p. 21
7.3 La gestion des matières résiduelles	p. 22
7.4 TRICENTRIS : Notre centre de traitement des matières recyclables.....	p. 25
7.5 Quelques exemples de valorisation des matières recyclables.....	p. 25
7.6 La collecte des résidus verts	p. 26
7.7 Les résidus encombrants	p. 27
7.8 Les résidus domestiques dangereux (RDD)	p. 28
7.9 Les déchets ultimes	p. 30
7.10 Ressourcerie	p. 30
8. Astuces vertes	p. 31

LES ARBRES

1.1 Les arbres : L'or vert

Parfois plantés par nos ancêtres sinon apparus soudainement grâce à mère nature, les arbres font partie intégrante du paysage québécois. Nous aimons les retrouver autour de nous dans nos parcs et dans nos villes. Ils sont symbole de la force, de la continuité et de l'équilibre. Ils apportent beauté et valeur à nos propriétés, fraîcheur et calme dans nos quartiers, détente et protection dans nos espaces de loisirs.

Les arbres sont des organismes vivants auxquels nous devons tous attribuer un grand respect. Ils remplissent des fonctions essentielles et leur présence entraîne des bénéfices inestimables. Un arbre, lorsqu'il se trouve dans un endroit propice à son développement, pourra croître pendant plusieurs décennies, sinon quelques siècles, et ainsi prodiguer les innombrables bienfaits que nous offre ces individus majestueux.

Plusieurs arbres de Bois-des-Filion sont remarquables soit par leur dimension, par leur rareté ou par leur âge. Certains d'entre eux ont été témoins de notre passé et sont présentement de loin les doyens de notre municipalité. Une des preuves incontestables du legs qui nous a été offert par nos ancêtres est la présence d'un imposant chêne blanc qui, selon de récentes estimations, serait âgé de plus de 200 ans! Selon le Répertoire des arbres remarquables du Québec, le chêne bicentenaire de la 24e Avenue serait aujourd'hui le plus gros de son espèce à travers le Québec.

Nous sommes fiers de pouvoir compter dans notre ville un grand nombre d'arbres matures et en santé ainsi qu'une quantité impressionnante de jeunes arbres qui sont plantés annuellement. Chacun de ces arbres contribuera, avec les années, au développement du patrimoine arboricole que nous léguerons aux générations futures. La conservation et le développement du patrimoine forestier constituent des priorités en matière d'environnement. Des efforts considérables sont entrepris dans plusieurs départements afin de contribuer à la protection des arbres et au reboisement urbain.

Que ce soit les pins, les érables ou les chênes, chaque individu offre à sa façon l'opportunité remarquable d'accentuer la valeur historique et patrimoniale de notre territoire et pour ces raisons, et bien d'autres encore, leur conservation est primordiale.



1.2 Une naissance, un arbre

Depuis déjà 8 ans, c'est avec grand plaisir que la Ville souligne l'arrivée d'un nouveau né dans les familles filionnoises. En effet, le Conseil municipal souhaite souligner la naissance ou l'adoption d'un enfant des familles de Bois-des-Filion en les associant à un symbole fort pertinent : la plantation d'un nouvel arbre.

Tout comme les enfants, les arbres ainsi plantés auront la chance de croître et de s'épanouir durant plusieurs décennies. Lorsqu'ils seront grands, les enfants seront sans aucun doute très fiers d'avoir sur leur terrain un arbre qui aura été planté en leur nom !

Si vous le souhaitez, l'inspecteur en environnement pourra vous assister quant au choix de l'espèce en fonction des particularités physiques de votre terrain. Procurez-vous un formulaire d'inscription en communiquant avec ce dernier au (450) 621-1460, poste 154.

1.3 Plantation d'arbres

Une personne qui a obtenu un permis pour ériger une construction sur un terrain vacant doit obligatoirement, au terme des travaux, planter **un arbre d'au moins 2 m de hauteur pour chaque 250 m² de terrain.**

Par ailleurs, des restrictions s'appliquent pour la plantation de certaines espèces d'arbres. Ainsi, les variétés arborescentes du peuplier et du tremble sont interdites.

Les érables argentés, les érables à Giguère, l'orme américain et le saule ne peuvent être mis en terre à moins de 15m d'une ligne de rue ou d'une ligne d'emprise d'une servitude pour le passage souterrain de câbles, de fils ou de tuyaux, ni à moins de 10m d'une ligne latérale ou à moins de 5m de la ligne arrière d'un terrain sauf si ces plantations s'intègrent à des travaux de stabilisation des rives.

Il est interdit d'implanter tout arbre à moins de 1m de toute ligne d'emprise d'une voie de circulation, incluant le trottoir et l'accotement, ni à moins de 2,5m d'une borne-fontaine.

Aucune branche d'un arbre empiétant au-dessus d'une voie de circulation ne peut être à une hauteur inférieure à 4m.

Les arbres à faible déploiement (qui atteignent environ 6m de hauteur et 8m de largeur à maturité) peuvent être plantés sans restriction.

Certaines espèces d'arbres s'accommodent mieux du milieu urbain et ont une croissance modérée. On peut ainsi recommander - à titre indicatif - le tilleul, le chêne, l'érable rouge, le frêne et le févier. Ces deux dernières espèces résistent bien à la pollution et au sel de déglacage.

Objectifs de gestion sylvicole :

- Assurer une intégration harmonieuse et sécuritaire des aménagements privés se raccordant au réseau public ;
- Encadrer les gestes humains à l'égard des arbres de manière à restreindre les interventions qui pourraient être drastiques et fatales ;
- Assurer et favoriser la croissance de l'inventaire forestier à travers la ville ;
- Prendre en considération les obstacles physiques dans le choix des essences lors de plantations et de remplacements.

1.4 Abattage d'arbres

La qualité des espaces verts est l'une des caractéristiques qui fait de Bois-des-Filion une ville où il fait bon vivre. Afin de préserver son caractère verdoyant et d'éviter la coupe arbitraire d'arbre - une richesse naturelle qui met plusieurs années à se renouveler - la coupe d'arbre est donc précisément réglementée sur le territoire municipal.

Pour abattre un arbre à Bois-des-Filion, il faut au préalable obtenir un certificat d'autorisation émis (sans frais) par l'inspecteur municipal. La demande doit être faite par le propriétaire du terrain sur lequel l'arbre à couper est enraciné. Les motifs pour lesquels un arbre peut être abattu sont les suivants :

- l'arbre est mort ou atteint d'une maladie incurable ;
- l'arbre représente un danger manifeste et évident pour la sécurité publique;
- l'arbre constitue une nuisance pour la croissance et le bien-être des arbres voisins;
- l'arbre doit nécessairement être abattu dans le cadre de l'exécution de travaux publics ou pour la réalisation d'un projet de construction ou d'aménagement paysager autorisé par la Ville.

La pertinence de chaque demande est évaluée par un spécialiste horticole au service de la Ville. Il faut donc prévoir un délai de quelques jours avant d'obtenir le certificat. Dans certains cas, l'arbre ainsi abattu devra être remplacé.

Notez bien que les litiges qui ont pour origine les branches envahissantes d'un arbre situé sur une propriété voisine relèvent du Code civil du Québec. Ils ne peuvent être arbitrés par la Ville. Si vous vivez ce genre de situation, il vaut mieux que vous en parliez avec votre voisin. Pour plus d'informations sur les recours à votre disposition en cas de litige, consultez la brochure « Les rapports de voisinage » publiée par le ministère de la Justice du Québec.

1.5 Les réseaux de distribution aériens et les arbres

Dans le but d'éviter des interventions majeures à vos arbres lorsqu'ils auront atteint leur pleine maturité et pour protéger les réseaux d'électricité, un document de référence intitulé « Répertoire des arbres et arbustes ornementaux » produit par Hydro Québec, est utilisé dans le traitement des demandes d'émondage ou d'abattage. Ce document identifie les distances à observer entre un arbre et le réseau aérien de distribution de l'électricité et vise à éviter un émondage sévère ou même un abattage après plusieurs années de croissance.



LA CONSERVATION DE L'EAU POTABLE

La Ville de Bois-des-Filion s'est associée à la mise en place d'une nouvelle réglementation portant sur l'économie de l'eau, en partenariat avec les villes de Blainville et Rosemère.

Les nouvelles dispositions réglementaires confirment l'importance de contrôler l'utilisation de l'eau à des fins non essentielles et de réduire de manière significative les périodes d'arrosage.

- Saviez-vous qu'en été, la consommation de l'eau potable augmente de plus de 50 % ? Une augmentation principalement attribuable à l'arrosage du gazon mais aussi au lavage des véhicules et au remplissage des piscines.
- Saviez-vous que l'arrosage extérieur consomme en moyenne 35 L d'eau par minute ? Après une heure, c'est beaucoup plus qu'il en faut pour 10 chasses d'eau de la toilette, deux douches de cinq minutes, deux cycles de lave-vaisselle ainsi qu'une grosse brassée de lavage.
- Saviez-vous qu'en général, vous n'avez pas besoin d'arroser la pelouse avant la fin du mois de juin ?
- Saviez-vous qu'en absence de pluie, la pelouse ne nécessite généralement pas plus de 2,5 cm d'eau par semaine ?

Horaire d'arrosage* : Du 15 avril au 15 octobre

Les prescriptions sur l'arrosage s'appliquent aux propriétés résidentielles, commerciales, industrielles et institutionnelles.

Arrosage au moyen d'un système de gicleurs automatique (souterrain)

Numéro civique	Jours autorisés	Heures applicables
Pair	Mardi et samedi	21h à 23h
Impair	Mercredi et dimanche	21h à 23h

Arrosage au moyen d'un système mécanique (hors terre)

Numéro civique	Jours autorisés	Heures applicables
Pair	Mardi et samedi	5h à 7h et 21h à 23h
Impair	Mercredi et dimanche	5h à 7h et 21h à 23h

(*) L'horaire est établi par règlement municipal qui peut être modifié de temps à autre.



Nouvelle pelouse, végétaux et traitements curatifs

Pour ce type d'aménagement ou pour l'application de nématodes, un permis spécial peut-être émis sur demande. Il est gratuit et permet l'arrosage tous les jours, pour une durée de 15 jours consécutifs, mais seulement durant les heures précitées.

Arrosage manuel

Il est permis d'arroser fleurs, plantes et potagers en utilisant un boyau muni d'un pistolet d'arrosage. Soyez économes et n'utilisez que l'eau nécessaire à cette fin.

Lavage des véhicules

Le lavage des véhicules est autorisé, sauf en cas d'interdiction prononcée par la Ville. Dans tous les cas, il faut n'utiliser que l'eau strictement nécessaire pour effectuer le lavage de façon à éviter tout gaspillage.

Amendes

L'arrosage illégal entraîne une amende automatique variant de 100 \$ à 2 000 \$. Toute contravention aux dispositions réglementaires sur l'arrosage et l'utilisation de l'eau potable est passible d'amende.

Un bon arroseur consomme moins d'eau

Lorsque vous arrosez la pelouse et le jardin, utilisez préférentiellement un tuyau tenu à la main ou un arroseur qui projette de grosses gouttes d'eau au ras du sol, afin de réduire le gaspillage et l'évaporation. Choisissez un arroseur qui convient à la taille et à la forme de votre pelouse et de votre jardin. Les arroseurs de type rotatif qui décrivent un cercle constituent un excellent choix à ce titre.

Si vous utilisez un arroseur muni d'une minuterie automatique, vous pouvez le programmer de façon à ne donner à votre parterre que la quantité d'eau dont elle a besoin. La plupart des minuteries peuvent être programmées de manière à arroser à des moments déterminés de la journée selon la réglementation.



Moins vaut mieux

Votre pelouse n'a pas besoin de beaucoup d'eau pour bien pousser - de 2 à 3cm d'eau tous les trois à cinq jours suffisent. Disposez des contenants à divers endroits sur votre pelouse pendant que l'arroseur fonctionne pour juger de la quantité d'eau utilisée. Incidemment, la nouvelle réglementation municipale a été développée sur la base de ces postulats.

Chaque chose en son temps

Profitez des heures d'arrosage matinales pour votre pelouse afin d'obtenir les meilleurs résultats. N'arrosez pas trop en soirée car une humidité prolongée pourrait causer des maladies ou de la moisissure. N'arrosez pas non plus lorsqu'il vente.

Coupez votre pelouse, ne la rasez pas !

Lorsque vous coupez votre pelouse, laissez-la assez longue (plus de 6cm) pour donner de l'ombre aux racines. L'herbe plus haute retient mieux l'humidité. Elle est aussi plus attrayante.

Remplacez votre gazon

Envisagez de remplacer votre gazon par des plantes et du couvre-sol qui résistent à la sécheresse. Vous économiserez du temps et de l'argent en entretien à moyen terme.

Pratiquez le goutte à goutte

Pour maintenir vos arbres et vos arbustes en santé, l'eau doit rejoindre la zone d'enracinement en profondeur. La meilleure façon d'y arriver est de mettre votre tuyau d'arrosage à la base de l'arbre et d'ouvrir le robinet pour qu'il s'en écoule 3 gouttes à la seconde. Le temps requis pour un bon arrosage variera avec la grosseur de l'arbre ou de l'arbuste - soit 1 heure pour un rosier et jusqu'à 4 heures pour un arbre adulte. Déplacez le tuyau pour couvrir toute la superficie sous l'arbre.

Aidez vos arbres à grandir

Les arbres nouvellement plantés ont besoin de 2 à 3cm d'eau par semaine durant les 2 premières saisons. Pendant les 5 premières années, les arbres ont seulement besoin d'être arrosés toutes les 2 à 3 semaines en période sèche et 1 fois par mois pour les arbres adultes.

Les barils sont de retour !

Recueillez l'eau de pluie dans un vieux baril ou dans un autre grand contenant et servez-vous-en pour arroser votre jardin. De cette façon, vous ne serez plus astreint aux heures d'arrosage fixées par la Ville.

Gardez l'eau dans votre piscine

Pour réduire la perte d'eau par éclaboussement, ne remplissez pas votre piscine à plus de 15 à 20cm du bord de plus en utilisant une couverture de piscine, vous préviendrez l'évaporation et garderez l'eau plus propre et plus chaude.

Un seau et une éponge feront l'affaire

Au lieu de laver votre auto au tuyau d'arrosage, utilisez un seau et une éponge et rincez rapidement avec un pistolet de distribution fixé au tuyau d'arrosage.

Un balai, c'est économique et efficace

Utilisez un balai pour nettoyer l'entrée d'auto ou le trottoir. Gardez l'eau pour les besoins essentiels!

L'eau du robinet plutôt que l'eau embouteillée

Saviez-vous que l'eau distribuée par l'aqueduc municipal est de qualité égale ou supérieure à celle qui est embouteillée ? De plus, la plupart des puisatiers ne versent pas de redevances pour extraire cette ressource... Ils engrangent donc les profits et tarissent les nappes phréatiques. D'autre part, certains fournisseurs (Coca-Cola et Pepsi-Cola) prétendent vendre de l'eau « naturelle » alors qu'il s'agit tout simplement d'eau provenant d'un aqueduc à laquelle ils ont effectué un traitement additionnel et, bien souvent, superflu. En dernier lieu, plusieurs des contenants utilisés pour embouteiller cette eau ne sont pas recyclables... Alors désaltérez-vous avec l'eau du robinet !



3 LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Saviez-vous que le compostage présente une solution simple et écologique pour valoriser plus du tiers de nos rebuts ?

Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est un procédé naturel qui tire profit des micro-organismes présents dans la nature. Ceux-ci se nourrissent de la matière organique, et la transforment en un produit qu'on appelle le compost, un produit qui ressemble à de la terre noire et qui contient plusieurs éléments nutritifs améliorant le sol.

Comment s'y prendre ?

Le compost est fabriqué à la maison, soit dans un contenant de fabrication artisanale ou encore dans un composteur conçu à cet effet. On y met les résidus de cuisine d'origine végétale, les coquilles d'œuf, le gazon, les feuilles mortes, etc.

Profitable le compostage ?

Le compost possède une forte concentration de matières organiques et plusieurs éléments nutritifs améliorant le sol tout en procurant les avantages suivants :

- Améliore la capacité de rétention des nutriments et de l'eau ;
- Améliore la porosité du sol ;
- Protège contre l'érosion ;
- Améliore la croissance des végétaux et des racines ;
- Augmente la résistance des végétaux aux maladies.

Avis aux intéressés !

Il est possible de se procurer un composteur domestique dans certaines quincailleries, centres de jardin et magasins à grande surface. Par contre, vous pouvez vous fabriquer vous-même votre boîte de composte à très peu de frais.

Moins dans la poubelle, plus dans le compost !

Compostez vos déchets de cuisine et de jardin. C'est la façon naturelle d'avoir un jardin plus verdoyant. Le compostage est bon pour l'environnement puisqu'il permet de réduire la quantité de déchets qui aboutissent dans les lieux d'enfouissement. Même les personnes qui vivent en appartement peuvent être dans le coup puisqu'elles peuvent alors fabriquer du compost qui servira pour leurs plantes d'intérieur !

Que mettre dans la boîte à compostage ?

- Les feuilles et les branches,
- Les cendres provenant d'un foyer ou d'un poêle à bois,
- Les pelures de fruits et de légumes,
- Les coquilles d'œuf,
- Le marc du café et les filtres de papier pour le café,
- Les poches de thé,
- Les écales d'arachides et de noix,
- Les rognures de gazon,
- Les herbes du jardin et les résidus de jardinage.

Ne se compostent pas :

- Les déjections d'animaux,
- Les cendres de charbon ou de briquettes,
- Les mauvaises herbes défraîchies,
- La viande, les os, les matières grasses,
- Les produits laitiers,
- Les huiles et les aliments huileux.



Où placer la boîte à compostage ?

Choisissez un endroit bien drainé. Cet endroit devrait être loin des sources d'eau et bien au-dessus d'une nappe d'eau souterraine.

Quand peut-on pratiquer le compostage ?

Vous pouvez pratiquer le compostage tout au long de l'année. Le processus ne fait que ralentir lorsqu'il fait froid.

Par où débiter ?

Utilisez une vieille poubelle, des palettes, des clôtures à neige, des briques ou du grillage pour garder votre tas de compost propre et actif. Des boîtes à compostage préfabriquées sont en vente dans certaines pépinières et magasins.

- Commencez par étendre une couche de déchets de cuisine et de jardin,
- Ajoutez une couche de terre et du compost commercial ou du fumier pour activer le processus de compostage,
- Continuer à ajouter des déchets de cuisine, des déchets de jardin et de la terre.

Comment entretenir le tas de compost ?

- Gardez le tas de compost passablement humide - arrosez si nécessaire,
- Retournez le tas de compost toutes les 2 à 3 semaines pour permettre l'aération,
- Après 8 à 10 semaines, le compost sera prêt.

Comment se servir du compost lorsqu'il est prêt ?

- Répandez du compost dans vos jardins, retournez le sol bien avant de planter
- Pour faire de la terre de rempotage, mélangez en portions égales du compost, de la terre et du sable
- Mélanger en portions égales du compost et de l'eau, et arrosez votre jardin, votre pelouse et vos fleurs en pots.

Comment contrer les problèmes issus du compostage ?

Problème	Explication	Solution
Odeurs désagréables	- Manque d'air ou humidité trop grande-	Retournez-le
Le centre du tas est sec	- Manque d'eau	Arrosez tout en mélangeant
Le compost est humide et vieux, mais chaud au milieu seulement	- Manque de matières-	Rassemblez plus d'ordures et faites un autre tas au milieu
Le tas est humide et l'odeur est douce, mais les matières ne se décomposent pas et ne se réchauffent pas		- Manque d'azote. Incorporer une source d'azote comme du gazon fraîchement coupé, de la farine de sang fraîche, ou un engrais commercial à haute teneur en azote

LES PESTICIDES, LES INSECTES, LA PELOUSE ET LE JARDINAGE VERT

4.1 Les pesticides, on s'en passe

Saviez-vous que depuis mai 2004, la réglementation assurant un contrôle strict des pesticides sur le territoire de Bois-des-Filion a comme objectif premier de protéger la santé des citoyens ? En effet, ces mesures ont pour but de minimiser les impacts néfastes sur notre environnement et notre santé, tout particulièrement celle de nos enfants, qui sont plus souvent qu'autrement en contact direct avec des éléments susceptibles de recevoir un traitement aux pesticides.

N'ayez crainte, même sans l'utilisation des pesticides les petits insectes et les herbes indésirables n'envahiront pas nécessairement votre terrain et vos végétaux pour autant !

Ce ne sont pas les alternatives à l'utilisation des pesticides et aux produits chimiques qui manquent. La recherche et le développement de nouvelles mesures sécuritaires visant à contrôler les organismes indésirables sont en pleine effervescence. Plusieurs nouvelles solutions abordables et efficaces sont maintenant disponibles sur le marché. De plus, n'oublions surtout pas que nos aînés réussissaient à avoir de beaux jardins sans trop investir de temps et d'argent et surtout sans recourir aux pesticides !

ÉLIMINER LES PESTICIDES UN GESTE NATUREL POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT !

Les pesticides, soulignons-le, sont des substances chimiques, biologiques ou d'origine naturelle destinées à prévenir, à détruire, à éloigner ou à réduire une population d'organismes que l'on considère comme nuisibles. Ces produits, que l'on trouve sous différentes formes (liquide, granuleuse, poudreuse) parfois même insoupçonnées (boule à mites, répulsifs à moustiques, colliers anti-puces pour chats et chiens, plaquettes à mouches, etc.) peuvent être dangereux pour la santé et l'environnement.

Des faits :

- *Des études scientifiques traitent de l'existence vraisemblable d'une association entre des expositions aux pesticides et différents problèmes de santé.*
- *Une exposition à long terme et à faible dose serait susceptible d'augmenter, notamment, certaines formes de cancers, d'induire des perturbations du système hormonal et d'affecter le système immunitaire.*
- *Les enfants sont plus vulnérables aux effets toxiques des pesticides en raison de leur physiologie.*
- *Les animaux de compagnie sont également vulnérables à ces produits.*



4.2 Des alternatives aux pesticides

- Coupez ou plantez la bonne espèce au bon endroit. Une plante en santé est plus résistante aux insectes et aux maladies.
- Utilisez du compost pour stimuler l'activité microbienne du sol et pour améliorer sa structure, sa composition et sa fertilité.
- Maintenez la fertilité du sol. Apprenez à reconnaître les plantes indésirables, leur présence étant révélatrice de la nature de votre sol (le pissenlit indique un sol pauvre, l'épervière un sol acide, le plantain un sol compacté ...)
- Appliquez les bonnes méthodes de tonte. Entre autres, coupez la pelouse à une hauteur de 6 à 8cm pour augmenter la résistance à la sécheresse et pour éviter d'encourager la croissance des mauvaises herbes. Tenez les lames de la tondeuse toujours bien affûtées.
- Pratiquez l'herbicyclage.

Soyez patient !

Une pelouse en transition vers un entretien sans pesticides, ni engrais chimiques, demande une période d'adaptation.

Souvenez-vous que la monoculture de graminées va à l'encontre de la nature et de la biodiversité. Est-ce naturel de sacrifier notre environnement et notre santé au prix d'une pelouse verte comme un terrain de golf?

Incommodé par des pesticides?

Communiquez avec le Centre anti-poison du Québec au 1-800-463-5060 (urgence téléphonique sans frais, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7).

Les préoccupations des citoyens au sujet de l'utilisation abusive des pesticides en milieu urbain ont incité nos gouvernements à réagir.

Depuis le 3 avril 2003, le Code de gestion des pesticides est en vigueur. Il introduit progressivement des normes afin d'encadrer l'usage et la vente des pesticides. Le Code est appliqué par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec selon un échéancier précis dans le but de réduire les risques reliés à une exposition à ces produits:

- Avril 2003: Interdiction d'appliquer certains pesticides sur les surfaces gazonnées des terrains publics, parapublics et municipaux, des écoles et des garderies.
- Avril 2004: Interdiction de vendre des mélanges de fertilisants-pesticides et des emballages mixtes.
- Avril 2005: Interdiction d'avoir un étalage accessible au public pour les produits d'usage domestique présentant plus de risques pour la santé et pour l'environnement.
- Avril 2006: Interdiction de vendre certains pesticides d'usage domestique et interdiction pour les entrepreneurs paysagers d'appliquer certains pesticides d'usage domestique sur les surfaces gazonnées des espaces verts privés et commerciaux.

Il est possible de consulter le Code de gestion des pesticides sur le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec à l'adresse suivante : www.mddep.gouv.qc.ca



4.4 Que faire en cas d'infestation par des insectes ?

Les vers blancs

Si vous constatez que votre pelouse a été vandalisée par une mouffette, que des plaques jaunes s'arrachent facilement, vous pouvez découper une pièce de gazon et la soulever pour confirmer la présence de gros vers blancs en forme de « C ». Le dépistage devrait se faire au printemps et de la mi-août à la mi-septembre. Confirmez le degré d'infestation par un spécialiste pour décider du seuil d'intervention. En général, en respectant de bonnes méthodes culturales, vous ne devriez pas avoir de problèmes : tonte à 7,5cm fertilisation, aération, irrigation adéquate. Utilisez des insecticides de faible impact (savons, pyréthrine...) ou des moyens biologiques : l'application de nématodes.

Les punaises

Pour ne pas confondre avec le vers blanc, il existe un moyen pour s'assurer qu'il s'agit bien de punaise velue; vous ôtez les deux extrémités d'une boîte de café, puis vous plantez le cylindre dans le sol (à l'extrémité de la zone jaunie, à environ 5cm de profondeur) de votre pelouse et vous remplissez d'eau. Si votre pelouse abrite la punaise velue, vous verrez probablement les individus remonter et flotter à la surface (les individus des stades immatures sont rouge clair, rouge foncé ou bruns, les adultes mesurent 35mm de couleur gris noir aux ailes blanches pointées de noir à leur marge). Les méthodes culturales sont à peu près les mêmes que pour le ver blanc. Cependant, les punaises aiment les sols sableux qui s'assèchent rapidement. Pour contrôler les punaises, utilisez des savons insecticides à base de pyréthrine dès le début du mois de juin et avant la fin d'août.

- Appliquez en soirée ou par temps nuageux car ces produits sont photodégradables,
- Appliquez sur un sol bien mouillé - ne pas arroser après l'application du produit,
- Traitez le pourtour (1 à 2m) de la zone jaunie et les endroits ensoleillés,
- Répétez l'application 1 à 2 fois à 5 jours d'intervalle; au besoin.

Les fourmis

Les fourmis sont des insectes sociaux qui vivent au sein de grandes colonies organisées. Bien qu'elles aient souvent mauvaise réputation, elles demeurent de bons prédateurs dans le jardin et dans la pelouse. Par exemple, elles mangent les œufs des hannetons. Cependant, c'est au stade adulte qu'elles peuvent devenir nuisibles. Par exemple, les fourmis charpentières peuvent creuser des galeries dans les troncs d'arbres dépérissants et dans les structures en bois des maisons.

Dans la pelouse les dommages causés par les fourmis peuvent se présenter sous forme de plaques jaunies causées par l'établissement de la fourmilière sur le terrain. Les fourmilières dans les pelouses sont souvent établies sur des terrains sableux et pauvres en matière organique.

Puisque seulement 5 % des fourmis sont à l'extérieur du nid en même temps, on peut alors tenter d'éliminer le nid : versez de l'eau bouillante sur le nid à plusieurs reprises afin de bien inonder toutes les galeries en versant une solution contenant du borax (3 tasses d'eau, 1 tasse de sucre, 4 cuillères à café d'acide borique) à l'entrée du nid. Les fourmis seront attirées par la solution sucrée qu'elles rapporteront à la reine. Gardez la solution hors de portée des enfants.

Si vous avez des fourmis dans votre maison, il est préférable de calfeutrer les fissures et les trous (fenêtres, trous dans les fondations; le système de chauffage et le climatiseur, le long des fils électriques, le tour des plinthes...) afin de les empêcher de pénétrer. Elles peuvent également s'introduire dans la maison avec le bois de chauffage. De plus, il faut garder les pièces propres, sans source d'eau et éviter de laisser la nourriture à leur portée. Ranger les aliments susceptibles d'attirer les fourmis dans des contenants hermétiques.

Pour contrôler les fourmis dans votre résidence, vous pouvez utiliser des pesticides à faible impact (borax, acide borique, terre diatomée, etc.). Retracer le chemin des fourmis et placez les pièges appâts (qui contiennent du borax) près de la source d'infestation. Les fourmis seront attirées par les appâts qu'elles ramèneront à la colonie.

Les araignées

Les araignées sont bénéfiques car elles se nourrissent d'insectes nuisibles comme les mouches, les moustiques et des espèces de chenilles nuisibles qu'elles attrapent dans leurs toiles. Les araignées ne transmettent pas de maladie. Avoir quelques araignées dans le sous-sol vous aidera à éliminer certains insectes comme les perce-oreilles.

La plupart des araignées sont nocturnes. Elles sont timides et se cachent lorsqu'elles sont dérangées. Les araignées peuvent occasionnellement piquer lorsqu'on les serre ou que l'on tente de les attraper mais cela demeure sans conséquence dans nos régions. Il existe différentes espèces d'araignées divisées en deux groupes :

- Les araignées chasseuses qui chassent activement leurs proies comme par exemple les araignées d'eau.
- Les araignées tisseuses qui tissent des toiles et attendent leurs proies comme les araignées de sous-sol.

Les méthodes de prévention et de contrôle suivantes peuvent s'appliquer pour toutes les espèces d'araignées.

Une maison propre décourage les bestioles indésirables de venir s'y installer et par conséquent, réduit la nourriture disponible pour les araignées. Pour empêcher les insectes d'entrer dans la maison, calfeutrez les fissures et les trous près des fenêtres, des portes dans les fondations, le long des fils électriques, autour des plinthes et gardez les moustiquaires en bon état.

Avec un balai ou un aspirateur, nettoyez les plinthes et les coins des pièces pour enlever les débris de nourriture. De la même façon, enlevez les toiles lorsqu'elles sont inoccupées. De plus, balayez derrière la laveuse et la sècheuse, déplacez les meubles pour éviter que les araignées tissent leur toile. Évitez de laisser des vêtements et des couvertures sur le plancher car ils peuvent servir d'abris durant le jour. Si vous voyez une araignée dans la maison, capturez-la pour ensuite la relâcher à l'extérieur.

À l'extérieur :

Limitez la lumière à l'extérieur de la maison le soir et la nuit car elle attire les insectes et les araignées qui s'en nourrissent. L'utilisation d'ampoules électriques jaunes à l'extérieur attire moins les insectes. Si des araignées se sont établies près de votre maison vous pouvez les déloger au moyen d'un balai ou d'un jet d'eau. Répétez à quelques reprises et les araignées se décourageront puis iront s'installer ailleurs.

Si l'infestation est sérieuse, vous pouvez utiliser des pesticides à faible impact. Ces produits sont photodégradables donc il est préférable de les utiliser en début de journée ou tôt en soirée.



4.5 Les pelouses ne poussent pas sur les plages de sable !

Vous prévoyez mettre une pelouse pour embellir votre nouvelle propriété? Avant de commander vos rouleaux de tourbe ou vos semences, il faut savoir que de la pelouse est constituée de graminées, qu'elle est très gourmande en eau et qu'elle exige un sol riche, profond et pourvu d'humus. Pour assurer la viabilité de votre investissement en temps et en argent, la priorité sera de se constituer un sol de qualité sur une profondeur de près de 25cm. En fait, ceux d'entre-vous qui vivez dans les secteurs où le sol est constitué de sable, il est impératif de ne pas sauter cette étape cruciale. Un sol bien préparé aura l'avantage de réduire substantiellement les coûts d'entretien de la pelouse (arrosage, fertilisation, contrôle des insectes et mauvaises herbes). Aussi, il peut être intéressant de considérer remplacer la pelouse dans les endroits problématiques par des couvre-sols ou des aménagements paysagés adaptés aux conditions qui prévalent (sable, sécheresse, etc.).

Pour favoriser le développement des racines de la pelouse, il faut ameublir le sol. Pour ce faire, on laboure 10 à 15cm de profondeur avec un motoculteur ou on ajoute une nouvelle couche de sol riche d'environ 20 à 25cm d'épaisseur. Attention, il est très important de ne pas réduire ces quantités. Vous ferez un bon investissement, car, malgré les coûts engendrés par cet ajout, vous économiserez bien des soucis et des frais à moyen et à long terme.

Ensuite, il faut amender le sol en apportant 6 à 8cm de compost pour augmenter la rétention d'eau et d'éléments nutritifs, de la chaux, de l'engrais 100 % naturel. Dans les sols argileux (glaise), le sol devra contenir une bonne dose de sable pour faciliter le drainage. Une fois la couche de compost étendue, bien mélanger le tout avec une fourche à bêcher ou un rotoculteur. Ensuite, on égalise la surface afin qu'il n'y ait pas de dépressions dans lesquelles l'eau s'accumulera.

Si on prévoit semer de la pelouse (le meilleur choix pour une pelouse résistante), il faut choisir des mélanges de semences de qualité (adaptés aux conditions de sol et de luminosité qui prévalent), qui sont résistants à la sécheresse et aux insectes ravageurs tels la punaise des céréales. Un mélange contenant un certain pourcentage de trèfle (3-5 %) aura l'avantage de résister à la sécheresse et aux ravageurs. Recherchez des mélanges tels que Lab Écolo T de Labon et Herbionik à entretien minimal. Si vous préférez un mélange sans trèfle, recherchez les mélanges tels Herbionik (Gloco) ou Vert Éternel (Labon) qui sauront répondre à vos besoins. Consultez les experts des centres de jardins de la région pour les mélanges disponibles.

Si vous optez pour de la pelouse en plaques (tourbe), assurez-vous qu'elle n'est pas l'hôte d'insectes ravageurs (vers blancs). Arrosez copieusement le sol, 24 à 48 heures avant la pose. Une fois le gazon installé, arrosez copieusement à tous les jours, jusqu'à ce que les racines soient bien ancrées. L'arrosage doit se faire préférentiellement tôt le matin ou si nécessaire en soirée. Attention, le gazon en plaques est plus exigeant en eau et en fertilisation. Il sera donc difficile de le maintenir en bon état dans les périodes de canicules et d'interdiction d'arrosage. Pour remédier à ce problème. Il est suggéré d'effectuer une aération, un terreautage et un sursemis à l'automne ou au printemps de l'an 2 pour créer de la biodiversité. Les mélanges mentionnés antérieurement sont d'excellent choix pour ce faire.

À noter qu'il faut effectuer les travaux soit au printemps ou à l'automne quand le sol est bien humide, mais bien drainé. Aussi, il est conseillé d'effectuer une analyse du sol pour connaître sa teneur en éléments minéraux et appliquer les engrais en conséquence.

QUELQUES CONSEILS :

- Aérez le sol si vous n'arrivez pas à y enfoncer un crayon.
- Maintenez la hauteur de tonte à plus de 8 cm pendant toute la saison. Seules la première et la dernière tonte doivent être plus courtes.
- Évitez de trop fertiliser votre pelouse. Les engrais 100 % naturels assurent une fertilisation équilibrée pendant toute la saison.
- Ne jamais fertiliser votre pelouse pendant les chauds mois d'été le gazon est en état de stress et aura tendance à entrer en dormance. Il ne faut surtout pas forcer la pelouse à verdir ou à pousser dans ces conditions.
- Laissez le gazon coupé au sol. C'est un engrais gratuit qui nourrit le sol et contribue 20 à 30 % de l'azote nécessaire au gazon arroser peu souvent, mais en profondeur.
- Surveillez votre pelouse de près pour identifier rapidement tout insecte ou maladie et prodiguer des traitements curatifs efficaces.



4.6 Cycle annuel d'entretien d'une pelouse

Avril

- Ne marchez pas sur la pelouse détrempée après l'hiver
- Nettoyez légèrement la surface à l'aide d'un râteau en éventail
- Faites une première coupe à 5cm de haut afin de favoriser la croissance de pousses latérales
- Faites analyser votre sol, surtout pour le PH et à plus forte raison si vous ne l'avez jamais fait
- Appliquez de la gypse sur les endroits brûlés par les sels de déglacage

Mai

- Coupez à 7 ou 8cm de haut, laissez les rognures au sol et gardez votre lame bien aiguisée
- Aérez si le sol est compact
- Fertilisez avec un engrais 100 % naturel
- Appliquez 0,5cm de compost
- Réensemencez les espaces dégarnis

Juin / Juillet

- Coupez le plus haut possible (au moins 8cm)
- Arrêtez de tondre et laissez la pelouse en dormance durant les canicules
- Inspectez votre pelouse et intervenez rapidement si des parasites font des dommages

Août

- Vérifiez le PH, aérez, terreautez et réensemencez si vous n'avez pas eu le temps de faire ces opérations au printemps
- Fertilisez si vous avez appliqué seulement la moitié de la dose au printemps

Octobre / Novembre

- Recyclez les feuilles mortes sur la pelouse en passant la tondeuse dessus au fur et à mesure qu'elles tombent
- Réduisez la surface de votre pelouse sous les arbres en laissant les feuilles au sol
- Coupez plus court lors de la dernière tonte de l'année (5 cm)
- Rangez la tondeuse et faites aiguiser votre lame pour le printemps prochain



5

L'HERBICYCLAGE... RÉUTILISER LA MATIÈRE ORGANIQUE À BON ESCIENT

Il y a maintenant une collecte pour les résidus verts dont les rognures de gazon. Ils sont ramassés tous les deux mercredis, de mai à septembre, puis une fois par semaine, de septembre à novembre. Ils doivent être placés dans des sacs de couleur orangée ayant un poids unitaire maximal de 25kg une fois rempli.

Ceci dit, on conseille fortement les citoyens à laisser le gazon coupé en place. C'est ce qui s'appelle l'herbicyclage. Recouvert des brins coupés, le gazon pourra alors garder le sol humide, mieux combattre les maladies et obtenir de l'azote nécessaire à sa croissance.

Au surplus, les rognures de gazon sont de très bons fertilisants naturels partout dans le jardin. Ils sont aussi un excellent élément constitutif du compost.

Il est à souligner que l'herbicyclage efficace dépend principalement de la variation des fréquences et hauteurs de coupe de la tondeuse. Les brins d'herbe doivent être le moins long possible sinon l'herbe coupée étouffera le gazon.

En réduisant de façon importante les résidus verts des ordures, les retombées seront multiples, notamment...

- Diminution du tonnage de rebuts dans les sites d'enfouissements,
- Moins de contamination des eaux de surface et des eaux souterraines par le lixiviat qui les rend impropres à la consommation et qui menace la vie aquatique,
- Économie sur les sacs à ordures en plastique,
- Contribution à l'économie de CO² via la réduction du transport des rognures vers les sites d'enfouissement.



LES RIVES, LE LITTORAL ET LES PLAINES INONDABLES

6.1 Les rives, le littoral et les plaines inondables

Les rives, le littoral et les plaines inondables sont essentiels à la survie des composantes écologiques et biologiques des cours d'eau et des plans d'eau. Puisque Bois-des-Filion est bordé par plus de 2 000m de rive longeant la rivière des Mille-Îles, il est essentiel de préserver ce patrimoine particulier.

La volonté du gouvernement du Québec de protéger s'est concrétisée par l'adoption de **la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables**, le 22 décembre 1987, sur proposition du ministre de l'Environnement conformément à l'article 2.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2). Depuis, la Politique a été révisée. La plus récente modification a été autorisée par le Conseil des ministres le 18 mai 2005.

Quelques précisions :

Littoral : partie des lacs et des cours d'eau définie à partir de la ligne des hautes eaux.

Rive : bande de 10 à 15m bordant les lacs et les cours d'eau, mesurée à partir de la ligne des hautes eaux.

Ligne des hautes eaux : ligne délimitant le littoral et la rive des lacs et des cours d'eau, située à l'endroit où l'on passe d'une prédominance de plantes aquatiques à une prédominance de plantes terrestres.

Si vous devez intervenir, sachez que....

En vertu de la politique, tous les ouvrages, constructions ou travaux qui sont susceptibles de détruire ou de modifier la couverture végétale des rives, de porter le sol à nu, ou d'en affecter la stabilité, ou qui empiètent sur le littoral, exigent un permis municipal.

Il est notamment interdit :

- de canaliser un cours d'eau,
- de le creuser,
- de modifier son tracé,
- d'y prélever du gravier,
- de le remblayer,
- d'y construire des barrages ou des digues.

En revanche, il est permis :

- d'aménager un accès au cours d'eau (autre qu'une voie carrossable ou une rampe d'accès pour bateau), selon certaines conditions,
- de construire un quai, un abri ou un débarcadère flottant, sur pieux ou sur pilotis.

Les exigences de la politique se justifient par le fait que toute modification ou perturbation des milieux hydriques, humides et riverains peut amenuiser la présence et l'abondance d'un grand nombre d'espèces végétales et animales, en plus d'entraîner une dégradation de la qualité de l'eau et une perte d'usage associée à ces milieux fragiles. Ces effets négatifs se répercutent ensuite sur toutes sortes d'activités humaines. Il est donc impératif de préserver l'intégrité de ces milieux en orientant les aménagements dans une perspective de développement durable.

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au 1 800 561-1616.

Les rives et le littoral la rivière des Mille-Îles exercent des fonctions qui sont importantes.

- La végétation riveraine protège les cultures et le sol des dommages causés par le vent.
- Le caractère naturel d'un cours d'eau est garant de la beauté du paysage et contribue à augmenter la valeur des propriétés.
- En retenant et en évaporant une partie des eaux de précipitations, la végétation de la rive contribue à diminuer les risques d'inondations.
- L'ombre des arbres forme un écran qui empêche le réchauffement excessif de l'eau.
- La végétation permet de stabiliser les rives, de limiter les pertes de sol et de diminuer les coûts d'entretien des cours d'eau.
- Le cours d'eau offre habitat, nourriture et abri à la faune. En attirant les oiseaux insectivores, la végétation riveraine constitue aussi un outil complémentaire pour le contrôle des insectes nuisibles
- La végétation retient les engrais, les pesticides et les sédiments contenus dans les eaux de surface et souterraines. Une eau de meilleure qualité diminue les coûts de traitement de l'eau potable.

(Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs)

6.2 La biodiversité au Québec

Parsemé de lacs et de rivières, le Québec se démarque par l'omniprésence des milieux aquatiques et humides, de même que par l'importance des habitats maritimes. Une majorité d'espèces menacées ou vulnérables (69,7 %) sont représentées le long du Saint-Laurent (52 espèces animales et 256 espèces végétales se trouvent dans une bande de 10km de part et d'autre des rives), dont un cortège de plantes endémiques associées à l'estuaire d'eau douce, qui se caractérise par la présence de marées biquotidiennes.

Il y a actuellement 8 748 occurrences d'espèces menacées ou vulnérables répertoriées au Québec, représentant 442 espèces. La totalité de ces données ont été utilisées dans le cadre des portraits d'ensemble présentés dans l'Atlas de la biodiversité au Québec.

Source : Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec www.cdpnq.gouv.qc.ca

Végétaux et médicaments

- La digitaline utilisée pour le traitement de maladies du cœur provient d'une fleur, la digitale pourpre.
- L'If occidental contient du taxol, un agent efficace pour le traitement du cancer.
- Pour soigner la maladie de Hodgkin et la leucémie infantile, la médecine utilise des médicaments dérivés d'une plante, la pervenche de Madagascar.
- Le venin d'abeille peut être utilisé contre l'arthrite.
- L'Institut du cancer des États-Unis a identifié plus de 1400 plantes tropicales susceptibles de combattre le cancer.

(Source : Environnement Canada)

LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 La politique québécoise de gestion des matières résiduelles

Pour une gestion durable et responsable des matières résiduelles

Pour remédier à la problématique de la quantité catastrophique de matières résiduelles dirigée vers les sites d'enfouissement et ramener la quantité de déchets à un niveau acceptable pour notre santé et notre environnement, une politique québécoise de gestion des matières résiduelles a été mise sur pied en 1998 par le gouvernement.

Elle incite notamment les MRC et les municipalités à développer des services qui permettront la mise en valeur d'au moins 65 % des matières résiduelles d'ici 2008.

Objectifs : gaspillage zéro

À terme, le seul résidu qui devrait être éliminé serait le déchet ultime, soit celui issu du tri, du conditionnement et de la valorisation de toutes les matières résiduelles.

Pour en savoir plus

- Pour tout renseignement sur la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, vous pouvez communiquer sans frais avec le Centre d'information du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs en composant le numéro suivant : 1 800 561-1616.
- Vous pouvez aussi vous adresser à l'une ou l'autre des directions régionales du ministère, ou encore consulter le site Internet : www.mddep.gouv.gc.ca
- De plus, il est possible d'obtenir des informations sur le PGMR de la C.M.M. au www.cmm.qc.ca

PRIVILÉGIER LES 4RV

À moins qu'une analyse environnementale ne démontre le contraire, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation (agronomique ou énergétique) et l'élimination doivent être privilégiés dans cet ordre dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.

- En 2002, la valorisation des matières résiduelles donne de l'emploi à 7 fois plus de travailleurs que l'enfouissement. La recherche et le développement occupent également une place importante dans tout ce processus.
- Plus de 600 entreprises sont aujourd'hui inscrites au Répertoire québécois des récupérateurs, recycleurs et «valorisateurs» produit par RECYC-QUÉBEC. En achetant des produits à contenu recyclé, nous contribuons donc à soutenir cette industrie en favorisant la création d'emplois.

Source : Recyc-Québec



7.2 Les 4 RV, c'est quoi ?

RÉDUIRE

Limiter l'utilisation de produits ainsi que les activités qui entraînent la production de déchets. Diminuer la quantité de matière utilisée pour la fabrication des produits de consommation.

Exemples:

- ne photocopier que le nombre utile de copies,
- ne pas utiliser de rasoirs jetables,
- choisir des produits avec peu d'emballage tels que les biscuits en vrac.

RÉUTILISER

Conserver les objets usagés et les produits résiduels, soit pour la même utilisation ou pour de nouvelles fonctions.

Exemples:

- réutiliser un contenant de jus en plastique ou en verre,
- prendre un contenant d'assouplisseur pour construire un nichoir d'oiseaux,
- écrire au verso des feuilles déjà utilisées au recto.

RÉCUPÉRER

Empêcher qu'un résidu ne devienne un déchet en le triant des autres matières produites à la maison, à l'école ou au travail, en vue de son recyclage.

Exemples:

- déposer une canette rincée dans un bac de récupération,
- participer à la collecte sélective,
- donner nos vieux vêtements à un organisme de charité.

RECYCLER

Utiliser la matière provenant d'objets récupérés dans le but de recréer de nouveaux objets faits avec la même matière.

Exemples:

- recycler nos bouteilles de plastique en laine polaire,
- recycler des feuilles de papier en boîte de céréales,
- recycler nos contenants de verre en fibres de verre isolante.

VALORISER

Action complémentaire aux 4R. Valoriser consiste à faire prendre de la valeur à un résidu.

Exemples:

- composter les résidus organiques,
- améliorer un vêtement élimé,
- restaurer un vieux meuble.



Résidu versus déchet

Après avoir tenté de réduire la consommation d'objets ou de produits quelconques, il peut en résulter des résidus et des déchets.

Voici la distinction :

- Un résidu est un objet ou un produit quelconque qui peut être récupéré, recyclé réutilisé ou encore, valorisé. Il est donc possible de le « faire revivre » et ainsi éviter son élimination.
- Un déchet est un objet ou un produit quelconque qui ne peut être récupéré, ni recyclé, ni réutilisé, ni valorisé. Au Québec, l'enfouissement sanitaire demeure la principale méthode pour en disposer.

Matière recyclable versus matière recyclée

La matière « recyclable » est une matière qui peut être récupérée et recyclée. Sur cette matière apparaît le logo suivant:



Tandis que la matière « recyclée » est une matière qui a été produite à partir de la matière récupérée. Sur les produits faits à partir de matière recyclée, il y a le logo suivant :



Le triangle composé de trois flèches est appelé "ruban de Möbius"

7.3 La gestion des matières résiduelles

La gestion des matières résiduelles devient de plus en plus une question importante. Les coûts de ramassage des ordures et de leur enfouissement dans les dépotoirs font en sorte que le recyclage devient une activité essentielle autant au plan environnemental qu'économique. C'est pourquoi la Ville de Bois-des-Filion encourage plus que jamais ses citoyens, ses industriels, ses commerçants et ses institutions à réduire leur masse de rebuts au profit du recyclage et du compostage.

Recyclage pour les ICI

Dans le cadre du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, la Ville de Bois-des-Filion offre le service de collecte des matières recyclables auprès des ICI (industries, commerces, institutions) depuis 2007. Ceux-ci ont été rencontrés en fin d'année 2006 afin de recenser la quantité de matières recyclables produite et de déterminer le genre de contenant approprié à leurs besoins. Selon le volume estimé, ce pourra être un bac roulant ou un conteneur.

En réduisant leur quantité de déchets au profit du recyclage, les ICI bénéficieront d'économies intéressantes puisque la taxe qu'ils auront à défrayer par le recyclage est moindre que les montants qu'ils doivent déboursier pour la levée et la vidange de leurs contenants à rebuts. Incidemment, même pour les ICI, donner préférence au recyclage s'avère une solution économiquement intéressante.



Matières recyclables et non recyclables

Métal et aluminium

Recyclable

Boîtes de conserve • Canettes d'aluminium • Assiettes d'aluminium non souillées • Papier d'aluminium non souillé • Couvercles de métal • Cintres non rouillés • Conteneurs métalliques vides (peinture, solvants, décapants) • Bombes aérosol vides.

Préparation

Rincer tous les contenants pour éviter les odeurs et la contamination dans le réceptacle. Il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes mais elles seront recyclées si détachées des boîtes de conserve.

Non recyclable

Contenants pour les huiles • Piles • Appareils électroniques (téléviseur, système de son, ordinateur, etc.) • Jouets (patins à glace, train miniature, etc.) • Stores horizontaux et verticaux • Ustensiles • Lampes • Réveil-matin.

Papier et carton

Recyclable

Journaux • Circulaires • Annuaires • Livres • Papier à lettres • Enveloppes • Revues et magazines • Sacs de papier • Cartons d'emballage • Cartons plats et ondulés • Boîtes de carton • Boîtes de céréales • Boîtes d'aliments surgelés • Tubes et rouleaux de carton • Cartons à oeufs • Cartons de lait (doivent être coupés et ouverts complètement afin de les raplatir).

Préparation

Ne pas ficeler les papiers

Ne pas laisser les papiers dans un sac de plastique (ex. : Publisac)

Plier les boîtes

Retirer le matériel d'emballage et le contenu de la boîte

Non recyclable

Cellophane • Couches • Papiers et cartons souillés (traces d'aliments, graisse, etc.) • Autocollants • Photographies • Papier peint • Papier et carton composés (cartables, enveloppes matelassées, etc.) • Papier hygiénique • Papier métallique d'emballage.

Verre

Recyclable

Bouteilles (toutes formes et couleurs) • pots (toutes formes et couleurs).

Préparation

Rincer tous les contenants pour éviter les odeurs et la contamination dans le réceptacle.

Récupérer les couvercles, mais jeter les bouchons.

Non recyclable

Ampoules électriques • Tubes fluorescents • Porcelaine et céramique • Terre cuite et faïence • Fibre de verre • Vaisselle • Pyrex • Cristal (cassé ou intact) • Verres à boire (cassés ou intacts) • Vitres et miroirs (cassés ou intacts) • Éviers et cuvettes de toilette.

Plastique

Recyclable

Contenants clairs et de couleurs (produits frais et surgelés, d'entretien ménager, etc.) • Bouteilles claires et de couleurs (boissons gazeuses, eau de source, savon à vaisselle, shampoing, etc.) • Couvercles et bouchons de plastique.

Préparation

Rincer tous les contenants pour éviter les odeurs et la contamination dans le réceptacle.

Ne pas mettre les contenants dans un sac de plastique.

Non recyclable

Sacs d'épicerie, de magasinage, publisacs • Pellicules plastiques • Contenants d'huile à moteur et de solvants • Boyaux d'arrosage • Jouets et outils de plastique • Bâches (toiles de piscine, d'automobile, etc.) • Produits de caoutchouc • Produits de polystyrène (verres, assiettes, ustensiles jetables, billes d'emballage, panneaux isolants, etc.) • Tubes et pompes dentifrice • Emballages de viandes et de fromages • Sacs de céréales, de craquelins, etc. • Sacs de croustilles et friandises • Emballage de cellophane • Toutes pellicules extensibles • Sacs (à pains, à brioches, à croissants, etc.) • Pochettes de lait • sacs de nettoyage à sec • Sacs de produits alimentaires (fruits et légumes surgelés, etc.) • Sacs de sur-emballage (lait, couches, croustilles, etc.)

Les sept types de plastique et leurs utilisations

Les différents types de plastique sont triés manuellement. Il est donc très important de bien nettoyer ces matériaux quand nous les déposons à l'intérieur des bacs de récupération.

Plastiques recyclés spécifiques	Produits de première consommation	Produits faits avec le plastique
Polyéthylène téréphtalate (PETE # 1)	Bouteilles de boissons gazeuses Bouteilles translucides	Bouteilles d'huiles comestibles Tapis
Polyéthylène haute densité (HDPE # 2)	Bouteilles de jus Bouteilles d'assouplisseur Bouteilles d'huile à moteur	Sacs d'épicerie Boyaux d'arrosage Poubelles
bas densité (LDPE # 4)	Contenants de margarine Sacs de poubelle Pellicules d'emballage	Stores verticaux Clôtures Matériaux de construction
Polychlorure de vinyle (PVC # 3)	Couvre-plancher Cadres de porte Bouteilles d'eau minérale	Couvercles de bouteilles Contenants de fruits frais
Polypropylène (PP # 5)	Contenants de yogourt Pailles pour boire Contenants de laits	Plateaux de cafétéria Rasoirs jetables Panneaux d'isolation
Polystyrène (PS # 6)	Vaisselle jetable Tasses à café Contenants à œufs	Bancs Tables de pique-nique, Palettes de transport Bacs de récupération
Plastique mélangé (# 7) (plastique en vrac)	Contenants multicouches Certains contenants de ketchup	

Vous déménagez? Le bac reste.

Le bac roulant et le conteneur appartiennent à la Ville. Lors d'un déménagement, vous devez le laisser sur place. S'il n'y a pas de bac dans votre nouvelle résidence ou caisson pour votre appartement, il est possible de s'en procurer un en appelant au (450) 621-1460, poste 137.

Votre bac est brisé?

Si votre bac a été brisé, volé ou endommagé, il suffit d'appeler le Service des travaux publics. Nous le remplacerons après évaluation. Veuillez noter qu'il est interdit de peindre ou d'altérer le bac. Il est recommandé toutefois d'indiquer votre adresse à l'endroit prévu.

Sauvez du temps

Inutile de trier les matières recyclables. C'est au déchargement que le tri est réalisé.

Réglementation municipale

Vous désirez plus de détails? Vous êtes invité à consulter le règlement 882 portant sur la gestion des matières résiduelles.

Déchetage et récupération du papier

Pour les bureaux, commerces et industries, l'entreprise Confidential inc., située au 1012, rue Fournier, Saint-Jérôme (450) 432-7237, offre le service de déchetage et de récupération du papier.

7.4 TRICENTRIS : notre centre de traitement des matières recyclables

Depuis 1998, le centre de tri Tricentris reçoit et traite les matières recyclables dans son usine de Lachute. Ce centre de tri se classe actuellement parmi les plus importants au Québec en ce qui concerne le volume de résidus d'origine municipale traité. Depuis 2007, Tricentris a un deuxième centre de tri à Terrebonne. Tricentris traite annuellement des dizaines de milliers de résidus et son chiffre d'affaires est de plus de 4 millions \$.

Organisme sans but lucratif, Tricentris dessert 56 municipalités membres et une vingtaine de municipalités clientes. Il offre ses services à une population totale de plus de 500 000 citoyens, répartis dans les trois régions administratives suivantes: Laurentides, Outaouais et Lanaudière (9 MRC). L'équipe de travail de Tricentris est composée, soulignons-le, d'une cinquantaine d'employés.

Un partenariat gagnant

Bois-des-Filion est très fière d'être membre de Tricentris, et ce, depuis 1998. Ce partenariat permet à la Ville de faire des économies substantielles sur les coûts liés au traitement des matières. De plus, comme ce centre est très performant et qu'il dégage des profits annuels, la Ville a, en tant que membre, la possibilité de recevoir du financement pour son programme d'information et de sensibilisation.



TRICENTRIS
centre de tri

7.5 Quelques exemples de valorisation des matières recyclables...

Produits de base	Produits créés
Papier fin	Papier hygiénique
Journaux	Bardeaux à toiture
Bouteilles de verre	Laine isolante
Plastique PET et HDPE	Tissu «polar» Tuyaux de plastique
Contenants à boisson d'aluminium	Disques compacts
Boîtes de conserve	Chaînes, barres de renforcement, clés d'auto



7.6 Collecte des résidus verts

Collecte des résidus verts

Depuis mai 2007, les citoyens bénéficient d'une collecte des résidus verts. Elle a lieu tous les deux (2) mercredis du mois, de mai à septembre, puis chaque semaine, de septembre à novembre.

Que sont les résidus verts ?

Ce sont les rognures de gazon, les résidus du jardinage, les feuilles d'arbres, les sapins de Noël, les branches d'arbres et d'arbustes d'un diamètre inférieur ou égal à 5cm et de moins de 1m de longueur.

Comment la collecte se fait-elle ?

Ne seront ramassés que les résidus verts placés en bordure de rue, dans un sac de matière plastique de couleur orangée qui, une fois rempli, devra peser 25kg ou moins. Les matières organiques qui ne sont pas ensachées devront être attachées en ballots de 30cm de diamètre, 1m de longueur avec un poids unitaire de 25kg ou moins.

Restrictions à la collecte

Le conseil pourra exclure, par résolution, les rognures de gazon de toute collecte de résidus verts dans le but de favoriser l'utilisation de ces matières organiques pour le compostage et l'herbicyclage.

Trucs écologiques

Vous n'avez qu'une petite quantité de feuilles mortes? Broyez-les avec votre tondeuse. Une fois déchiquetées, elles contribuent à enrichir le sol et font un excellent paillis pour vos plates-bandes.

Si vous faites du compostage domestique, gardez vos feuilles mortes à part, dans un contenant fermé. Riches en carbone, les feuilles mortes aident à établir un équilibre dont ont besoin les matières organiques pour bien se décomposer. Ajoutez-en de temps à autre dans votre composteur, surtout quand celui-ci contient beaucoup de résidus verts, riches en azote.

Réglementation municipale

Vous désirez plus de renseignements? Vous êtes invité à consulter le règlement 882 portant sur la gestion des matières résiduelles.



7.7 Les résidus encombrants

Les gros rebuts doivent être déposés en bordure de la voie publique les mercredis à partir de 19 h la veille de la collecte et au plus tard à 7h le matin. Il est essentiel d'appeler les travaux publics au préalable pour avoir la confirmation que ces objets seront ramassés rapidement.

Quels sont les gros rebuts acceptés?

Les gros rebuts comprennent les objets de toute nature provenant du nettoyage de terrain ou de bâtiments. Par mesure de sécurité, il est recommandé d'enlever les portes des appareils électroménagers.

Par contre, les gros rebuts encombrants EXCLUENT spécifiquement les matériaux en vrac (roc, pierre, terre, béton, asphalte), souches d'arbres, toutes les carrosseries ou parties de carrosseries de voitures, boîtes de camions, matériaux provenant de démolitions ou de rénovations effectuées par des entrepreneurs et les gros rebuts d'origine commerciale et industrielle.

La Ville veille au ramassage des résidus encombrants et leur acheminement vers le site de la compagnie BFI à Terrebonne, secteur Lachenaie. Il en est de même pour les matériaux secs.

Un éco centre municipal est envisagé avec l'éventuel garage municipal. Il serait complété par un dépôt pour les RDD et une plate-forme de compostage.

Réglementation municipale

Vous désirez plus de renseignements? Vous êtes invité à consulter le règlement 882 portant sur la gestion des matières résiduelles.

Résidus encombrants pouvant être ramassés :

Appareils d'exercice

Appareils électroniques de divertissement

Bicyclettes, tricycles

Chaises

Congélateurs

Cuisinières électriques ou à gaz

Débris de construction et rénovation résidentielle

Échelles, glissoires, filtres de piscine et réservoirs de sable filtrant

Lave-vaisselle

Lessiveuses

Matelas

Mobilier de jardin

Mobilier de salon, salle de séjour, chambre à coucher

Poêles B.B.Q.

Réfrigérateurs

Réservoirs à eau chaude

Réservoirs de mazout à chauffage vides

Résidus organiques non admissibles à une collecte de résidus verts

Sécheuses

Sommiers

Tables de cuisine

Tapis et couvre-planter de 1m² et plus

Téléviseurs

Toiles et bâches de plastique ou tissu de coton

7.8 Les résidus domestiques dangereux (RDD)

Les résidus domestiques dangereux (RDD) sont les restes des produits corrosifs, inflammables, toxiques ou explosifs que nous utilisons à la maison. Rendus à l'étape de leur élimination, ils peuvent devenir dangereux pour la santé et l'environnement.



CORROSIF

Ce produit brûle la peau et les yeux ou, s'il est avalé, la gorge et l'estomac.



INFLAMMABLE

Ce produit ou les vapeurs qu'il dégage prend feu facilement s'il est placé près d'une source de chaleur, de flammes ou d'étincelles. Un chiffon utilisé avec ce produit peut prendre feu tout seul.



EXPLOSIF

Ce contenant peut exploser s'il est chauffé ou percé. Les éclats de métal ou de plastique peuvent causer de graves accidents, surtout aux yeux.



POISON

Si ce produit est avalé, léché, ou parfois touché ou inhalé, il peut provoquer des malaises ou la mort.



OXYDANT

Ce produit cause ou favorise la combustion en dégageant de l'oxygène ou une substance comburante.

SOLVANTS ET LUBRIFIANTS

- Antigel
- Décapant pour peinture
- Diluant à peinture
- Essence
- Huile à moteur usée
- Liquide pour réchaud de camping
- Mazout (huile à chauffage)

ACIDES

- Acide muriatique
- Certains produits pour déboucher les tuyaux
- Produits antirouille et anticalcaires
- Produits de développement de photos
- Produits de piscine servant à réduire le PH

PRODUITS POUR COUVRIR LE BOIS ET LE MÉTAL

- Laques, teintures et vernis
- Peinture au latex et à l'huile
- Scellant pour entrée d'auto

BASES

- Certains décapants
- Certains produits pour déboucher les tuyaux
- Nettoyant à four
- Produits de piscine servant à élever le PH

OXYDANTS

- Chlore pour piscine
- Eau de javel
- Peroxyde

PESTICIDES

- Engrais
- Fongicides
- Herbicides
- Insecticides

AÉROSOLS ET BONBONNES

- Bonbonnes de propane pour camping
- Bonbonnes de propane (20 litres)
- Produits en aérosol (peinture, fixatif, crème à raser, etc.)

DIVERS

- Batteries d'auto, de moto, de VTT, de bateau...
- Piles
- Pneus
- Tubes fluorescents

Saviez-vous que

Le magazine Protégez-Vous a mis à l'épreuve 40 nettoyants liquides tout usage, dont une recette maison. Cette étude a placé la recette maison au 14e rang d'efficacité, bien avant plusieurs nettoyants commerciaux populaires.

- 1 c. à thé de borax (en pharmacie)
- 1/2 c. à thé de bicarbonate de soude
- 2 c. à table de vinaigre blanc
- 1/2 c. à thé de poudre à lessive
- 500ml d'eau chaude

Mélangez tous les produits jusqu'à leur dissolution complète.
(Réf. : Protégez-Vous, février 2002)

L'entreposage, une question de sécurité

Rangez vos produits chimiques dans leur emballage d'origine. Vous pourrez consulter en tout temps les instructions sur leur utilisation et leur élimination.

- Fermez hermétiquement les contenants des produits dont vous voulez vous débarrasser, puis gardez-les dans un endroit sécuritaire.
- Ne mélangez jamais les produits chimiques et ne réutilisez pas leurs contenants vides à d'autres fins. Lorsque mélangés, certains produits peuvent réagir et produire des gaz toxiques.
- Gardez ces produits hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Lors de l'achat d'un produit domestique dangereux, n'achetez que la quantité correspondant à vos besoins et utiliser la totalité du produit. Sinon, donnez vos surplus à un proche.
- Ne jetez pas de RDD dans les égouts. Ces produits dangereux contiennent des contaminants qui nuisent au traitement des eaux usées aux stations d'épuration.

Comme l'eau et le feu !

Bien qu'ils puissent nous sembler inoffensifs, les produits d'entretien pour piscine comme le chlore deviennent très dangereux s'ils sont mal utilisés. En plus d'être de puissants irritants pour les yeux et la peau, ces substances peuvent causer de vives réactions chimiques si elle sont rangées à proximité d'autres produits dangereux (peintures, solvants, algicides pour piscines, etc.). Lisez attentivement les étiquettes avant de manipuler vos produits d'entretien pour piscine.

Source : Transports Canada

RDD admis lors des collectes :

Ampoules fluorescentes compactes

Antigel (pour radiateurs ou pare-brise)

Avertisseurs d'incendie

Batteries de véhicules

Cires et produits de polissage

Combustible pour barbecues

Combustible pour poêles à camping

Combustible pour poêles à fondues

Contenants aérosols

Décapants

Diluants à peinture

Engrais chimiques

Essence, gazole, mazout

Fongicides

Insectifuges

Lubrifiants pour véhicules

Pesticides : herbicides, insecticides, fongicides, algicides, etc.

Piles

Produits chimiques pour piscines

Produits de nettoyage et de désinfection

Réservoirs de propane vides

Restes de peinture à l'huile et à alkyde

Solvants et colles

Thermomètres à mercure

Thermostats

Tubes fluorescents

7.9 Les déchets ultimes

Les déchets ultimes sont constitués de tout résidu qui **ne peut être réutilisé ou recyclé ou réemployé**. C'est pour cette raison qu'il est essentiel de recycler les matières résiduelles, valoriser les matières organiques et réemployer les objets car ils consomment inutilement des superficies des sites d'enfouissement, au détriment des déchets ultimes.

Ampoules incandescentes

Autocollants et décalques de vinyles

Cendres froides

Couches

Déjections et déchets d'animaux

Emballages d'aliments métallisés

Papier à photographies et photographies

Papier carbone

Papier cellophane

Papier, carton, tissus souillés

Papier essuie-tout

Papier mouchoir

Papier peint

Plastiques de type # 3 et # 6

Polystyrène

Résidus de viandes

Sacs de plastique d'épicerie / magasinage

Styromousse

Tapis et couvre-plancher de 1m2 et moins

Vaisselle et poterie brisée

Vitre

Les déchets ultimes sont constitués de tout ce qui ne peut être recyclé, réutilisé, composté ou collecté avec les résidus domestiques dangereux (RDD).

7.10 Ressourcerie

Actuellement, *La boutique aux trouvailles* (388, boulevard Adolphe-Chapleau, (450) 621-5521 recueille vêtements et tissus. Aidez quelqu'un au lieu de jeter, c'est un geste civique et écologique !

Le Grenier populaire des Basses-Laurentides est, quant à lui, spécialisé dans la récupération de meubles et d'électroménagers. (450) 623-5891 - 196, boulevard Industriel, St-Eustache.

ASTUCES VERTES

- Ajoutez les feuilles mortes déchiquetées par la tondeuse comme paillis sur la pelouse à l'automne. Les feuilles mortes sont une excellence source d'éléments nutritifs pour le sol.
- Déposez l'herbe coupée autour des arbres, des arbustes et des légumes pour humidifier le sol et limiter la croissance des mauvaises herbes.
- Vous n'avez qu'une petite quantité de feuilles mortes ? Broyez-les avec votre tondeuse. Une fois déchiquetées, elles contribuent à enrichir le sol et font un excellent paillis pour vos plates-bandes.
- Si vous faites du compostage domestique, gardez vos feuilles mortes à part, dans un contenant fermé. Riches en carbone, les feuilles mortes aident à établir un équilibre dont ont besoin les matières organiques pour bien se décomposer. Ajoutez-en de temps à autre dans votre composteur, surtout quand celui-ci contient beaucoup de résidus verts, riches en azote.
- Vous ne pouvez plus sentir votre poubelle? En y saupoudrant régulièrement du bicarbonate de soude (soda à pâte), vous neutraliserez les mauvaises odeurs, sans nuire à l'environnement.
- Vos meubles et électroménagers sont encore en bon état ou peuvent être recyclés ? Offrez-les à un organisme de réemploi (charité) ou à un éco centre.
- Lors de l'achat d'un produit domestique dangereux, n'achetez que la quantité correspondant à vos besoins. Essayez d'utiliser la totalité du produit. Sinon, donnez vos surplus à un proche qui en a besoin.
- L'usage d'insecticide n'est souvent pas nécessaire pour l'entretien de vos plantes. Munissez-vous de gants et procédez à l'élimination manuelle des indésirables. Vous préserverez ainsi votre santé et la vie des petits insectes utiles.
- Ne jetez pas vos restants de peinture aux ordures ménagères. Disposez-en plutôt lors des collectes de RDD. Il y en a au moins une par année, à la fin du mois de mai.

- Installez une minuterie à votre système d'arrosage, vous n'aurez plus à vous lever tôt, ni vous coucher tard !
- Informez-vous des politiques de remboursement des surplus de matériaux en magasin et assurez-vous que les fournisseurs récupèrent leurs emballages lors des livraisons à votre domicile. Enfin, évitez le gaspillage en évaluant précisément vos besoins en matériaux avant d'entreprendre des travaux; il existe même des logiciels pour vous aider à les planifier.

Saviez-vous que...

- ... l'enfouissement de nos déchets génère beaucoup de pollution ? Pour cette raison, la réduction des achats superflus, le réemploi de nos biens et le recyclage demeurent des solutions très efficaces pour maintenir nos poubelles à la diète !
- ... par l'entremise d'URGENCE-ENVIRONNEMENT, le ministère du Développement durable, Environnement et Parcs intervient, 24 heures par jour, partout au Québec, afin que tout soit fait pour minimiser les conséquences des situations d'urgence environnementale. Il est possible de joindre l'équipe d'intervention d'Urgence-Environnement en appelant au 1-866-694-5454.
- ... qu'il est possible de réduire de 25 % le débit de vos robinets? Le brise-jet vous fournit un jet suffisant pour remplir un verre ou rincer une brosse à dents, tout en vous permettant de réaliser d'importantes économies d'eau.
- ... le papier recyclé n'aide pas seulement les arbres? Il permet aussi de réduire de 35 % la pollution de l'eau provenant de la fabrication du papier. De plus, chaque tonne de papier produite nécessite 26 500 litres d'eau.
- ...après une bonne pluie, votre pelouse n'a pas besoin d'être arrosée avant une semaine!
- ...un gazon plus long consomme moins d'eau et garde une meilleure apparence? Beaucoup moins compliqué que de l'arroser tous les jours!
- ...une seule goutte de pétrole peut rendre jusqu'à 25 litres d'eau impropre à la consommation?

UN CLIC SUR L'ENVIRONNEMENT

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec (BAPE)

<http://www.bape.gouv.qc.ca>

Coalition pour les alternatives aux pesticides

<http://www.cap-quebec.com>

Conseil canadien du compostage

<http://www.compost.org>

Éco peinture

<http://www.peinture.qc.ca>

Équiterre

<http://www.equiterre.qc.ca>

Fondation québécoise en environnement

<http://www.fge.gc.ca>

Herbe à poux

<http://www.rsqa.qc.ca/ps02rsqf.htm>

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

<http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Recyc-Québec

<http://www.recycquebec.gouv.qc.ca>

**Regroupement des organisations de bassin
versant du Québec (ROBVQ)**

<http://www.robvq.gc.ca>

Réseau environnement

<http://www.reseau-environnement.com>

Société linnéenne du Québec

<http://www.aqpere.qc.ca/ressources/index.asp>

Transports et environnement

<http://www.ec.qc.ca/transport>

Tricentris

<http://www.tricentris.com>

Virus du Nil

http://www.phac-aspec.qc.ca/wn-no/index_f.htm



Rédaction :

Robert L'Africain

Conception graphique :

Robert Devost Graphiste Inc.

Photos :

Robert Devost



